

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

17/08/2021

Dossier complet le :

17/08/2021

N° d'enregistrement :

2021-11495

1. Intitulé du projet

Construction de 10 abris à volailles avec toiture photovoltaïque sur parcours de volailles en plein air

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

NOVAFRANCE Energy

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Mr LE BEL Yves, Président

RCS / SIRET

7 5 2 0 7 5 7 1 3 0 0 0 3 8

Forme juridique

SAS

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

| N° de catégorie et sous-catégorie | Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)) |
|---|--|
| 30. Ouvrages de production d'électricité à partir de l'énergie solaire. | Installations d'ombrières d'une puissance égale ou supérieure à 250 kWc. |

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en la construction de dix (10) abris à volailles destinés au bien-être animal au sein des parcours d'élevages de volailles en plein air.

Les abris à volaille seront situés sur l'exploitation agricole de M. ANDRIEU Frédéric, éleveur de poulets bio plein air.

L'élevage est sous le régime de la Déclaration ICPE.

Ces abris à volaille seront équipés de panneaux photovoltaïques.

La puissance de chaque abri est de 49.95 kWc environ.

4.2 Objectifs du projet

Ces abris à volailles, qui seront équipés de panneaux photovoltaïques, ont pour vocation :

- de créer des zones d'ombrages complémentaires au sein des parcours d'élevages (réduction importante du stress thermique dont l'impact est très néfaste au sein des élevages de volailles) ;
- de créer des zones de protection pour les volailles, limitant les attaques des prédateurs aériens ;
- de faciliter la mobilité des volailles au sein des parcours d'élevages, et donc de permettre une meilleure répartition des déjections, ce qui réduira les risques microbiens liés à ces dernières ;
- de faciliter le développement musculaire des volailles par cette incitation à la mobilité.

Une étude de la société "Adéquation et Performances" faite avec le soutien du Docteur Vétérinaire Michel Magnin met clairement en évidence le bien fondé de cette innovation au sein des parcours d'élevages (voir PJ).

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

La mise en place des abris à volailles au sein des parcours est facilitée par la conception des fondations prévues majoritairement en longrine béton.

Cependant, selon le résultat de l'étude de sol, une solution de fondation par pieux est envisageable en substitution aux longrines béton.

Les abris à volailles sont des structures simples en acier portant la toiture en panneaux photovoltaïques, l'ensemble est non clos. Les abris à volailles ont une hauteur en bas de pente de 2m, et une hauteur maximale de 4.5m, avec une pente de 17°. Les abris à volailles sont orientés plein sud.

De plus, un sas sanitaire 3 zones sera mis en place sur l'exploitation afin de permettre à tout intervenant de respecter les normes sanitaires lors de l'accès aux parcours, sans avoir à pénétrer dans le bâtiment d'élevage.

Le raccordement électrique de la production est effectué en réseau enterré (tranchées).

L'énergie produite est prévue en vente totale avec injection sur le réseau ENEDIS (pas d'autoconsommation).

Le raccordement sera géré par ENEDIS, lorsque NOVAFRANCE Energy leur en fera la demande (l'obtention du permis de construire est un pré-requis obligatoire pour qu'ENEDIS prenne en compte cette demande d'étude de raccordement).

Des plantations sont prévues en agroforesterie.

L'ensemble de ces plantations sera réalisé par Mission Bocage.

Type de plants : végétaux locaux.

Essences : essentiellement locales, dans un souci d'harmonie du paysage.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Comme toute installation photovoltaïque, l'exploitation est assez simple :

- un suivi à distance par le producteur d'énergie,
- une visite et intervention annuelle de maintenance préventive,
- des éventuelles interventions simples sur site pour les maintenances curatives.

La mise en place de ces abris à volailles est prévue pour une 1ère phase d'exploitation de 30 ans.

Les eaux pluviales se répartiront uniformément sous l'abri à volailles.

Les jonctions entre les panneaux laissent un petit espace (1 à 2 cm) de passage pour l'eau, afin de permettre une évacuation diffuse des eaux de pluie, et le maintien de la forme herbacée sous l'abri.

Si cet écoulement de l'eau entre les jonctions de panneaux venait à ne pas être suffisant en cas de forte pluie, nous prévoyons la mise en place d'une gouttière en bas de pente de chaque abri à volailles, avec une évacuation dans un puits "perdu".

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet sera soumis à une demande de permis de construire.
L'élevage est sous le régime de la déclaration ICPE.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

| Grandeurs caractéristiques | Valeur(s) |
|--|--|
| Parcours d'élevage sujet du projet | environ 3,4 ha de parcours |
| 10 abris à volailles sur parcours | 10 x 250 m ² environ soit 2 500 m ² |
| Surface du parcours couverte par les abris à volailles | 7,3 % du parcours couvert |
| Abris, structure en acier portant la toiture PV, l'ensemble non clos | 2m en bas de pente, hauteur maximale 4.5m avec une pente de 17°, orientées plein Sud |
| Les haies | taille 40/60 |
| L'agroforesterie | taille 60/90 |

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Commune : MONTAGNAC-SUR-AUVIGNON (47600)
Lieu-dit : PLENIER DE CAZENEUVE

Coordonnées géographiques¹

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

| Le projet se situe-t-il : | Oui | Non | Lequel/Laquelle ? |
|--|--------------------------|-------------------------------------|-------------------|
| Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| En zone de montagne ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Sur le territoire d'une commune littorale ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |

| | | | |
|---|--------------------------|-------------------------------------|--------------------------------------|
| Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans un site ou sur des sols pollués ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans une zone de répartition des eaux ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans un site inscrit ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité : | Oui | Non | Lequel et à quelle distance ? |
| D'un site Natura 2000 ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| D'un site classé ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

| Incidences potentielles | | Oui | Non | De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i> |
|-------------------------|---|--------------------------|-------------------------------------|---|
| Ressources | Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Sans objet. |
| | Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Sans objet. |
| | Est-il excédentaire en matériaux ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Sans objet. |
| | Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Sans objet. |
| Milieu naturel | Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Sans objet. |
| | Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Sans objet. |

| | | | | |
|------------------|--|--|--|--|
| | Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Sans objet. |
| | Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Le projet est situé en Zone A. Aucune consommation d'espace agricole n'est à noter puisque les abris à volailles sont une innovation nationale pour le bien-être animal (un vrai produit agricole accessoirement photovoltaïque). |
| Risques | Est-il concerné par des risques technologiques ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Sans objet. |
| | Est-il concerné par des risques naturels ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Sans objet. |
| | Engendre-t-il des risques sanitaires ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Sans objet. |
| | Est-il concerné par des risques sanitaires ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Nuisances | Engendre-t-il des déplacements/des trafics | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Déplacements d'engins lors de la phase chantier, pour une courte période. |
| | Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ? | <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> | La phase chantier sera source de bruits et nuisances sonores pendant les heures habituelles de travail (déplacement d'engins, tranchées...). Etant en zone agricole, le bruit des engins n'engendrera pas plus de bruit que les tracteurs agricoles et autres. |

| | | | | |
|------------------|--|--------------------------|-------------------------------------|---|
| | Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Sans objet. |
| | Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Sans objet. |
| | Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Sans objet. |
| Emissions | Engendre-t-il des rejets dans l'air ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Sans objet. |
| | Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Sans objet. |
| | Engendre-t-il des effluents ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Sans objet. |
| | Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Les seuls déchets générés par la construction d'une centrale solaire en toiture sont classés dans la catégorie « déchets non dangereux ». Il s'agit principalement des cartons d'emballage des panneaux solaires et onduleurs. Autres tourets et palettes sont consignés et seront donc renvoyés aux fournisseurs. De plus, une centrale solaire en toiture génère peu de déchets. Les déchetteries aux alentours des projets seront localisées, les déchets de chantier et/ou de maintenance pourront y être déposés. |

| | | | | |
|---|---|--------------------------|-------------------------------------|--|
| Patrimoine / Cadre de vie / Population | Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Sans objet. |
| | Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Le projet se trouve en zone agricole sur les parcours à volailles, mais cela ne change en rien l'activité de l'éleveur. Cela permet au contraire de l'améliorer. |

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Les seuls déchets générés par la construction d'une centrale solaire en toiture sont classés dans la catégorie « déchets non dangereux ». Il s'agit principalement des cartons d'emballage des panneaux solaires et onduleurs. Autres tourets et palettes sont consignés et seront donc renvoyés aux fournisseurs.

De plus une centrale solaire en toiture génère peu de déchets. Les déchetteries aux alentours des projets seront localisées, les déchets de chantier et/ou de maintenance pourront y être déposés.

Les eaux pluviales se répartiront uniformément sous l'abri à volailles.

Les jonctions entre les panneaux laissent un petit espace (1 à 2 cm) de passage pour l'eau, afin de permettre une évacuation diffuse des eaux de pluie, et le maintien de la forme herbacée sous l'abri.

Si cet écoulement de l'eau entre les jonctions de panneaux venait à ne pas être suffisant en cas de forte pluie, nous prévoyons la mise en place d'une gouttière en bas de pente de chaque abri à volailles, avec une évacuation dans un puits "perdu".

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

De notre point de vue, la mise en place des abris dans des parcours à volailles ne vient en rien impacter l'environnement de manière défavorable.

Au contraire, cela permettra de faciliter la mobilité des volailles, tout en assurant une meilleure répartition des déjections. Cela sera surtout une réelle avancée pour le "bien-être" animal au sein des parcours d'élevages.

On peut noter par ailleurs l'impact de réduction de CO² que permettront les 500 kWc de panneaux photovoltaïques.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

| Objet | | |
|-------|---|-------------------------------------|
| 1 | Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ; | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 2 | Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ; | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 3 | Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ; | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 4 | Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ; | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 5 | Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ; | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 6 | Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets. | <input type="checkbox"/> |

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

| Objet |
|--|
| Annexe bis 1 : L'étude de Adéquation et Performances mets en avant les impacts très positifs des abris à volailles au sein des parcours de volailles en plein air. |
| Annexe bis 2 : Système de gestion des eaux pluviales. |
| Annexe bis 3 : Analyse du comportement des volailles sur un parcours équipé d'abris à volailles |
| Annexe bis 4 : Exemple Insertion paysagère. |

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

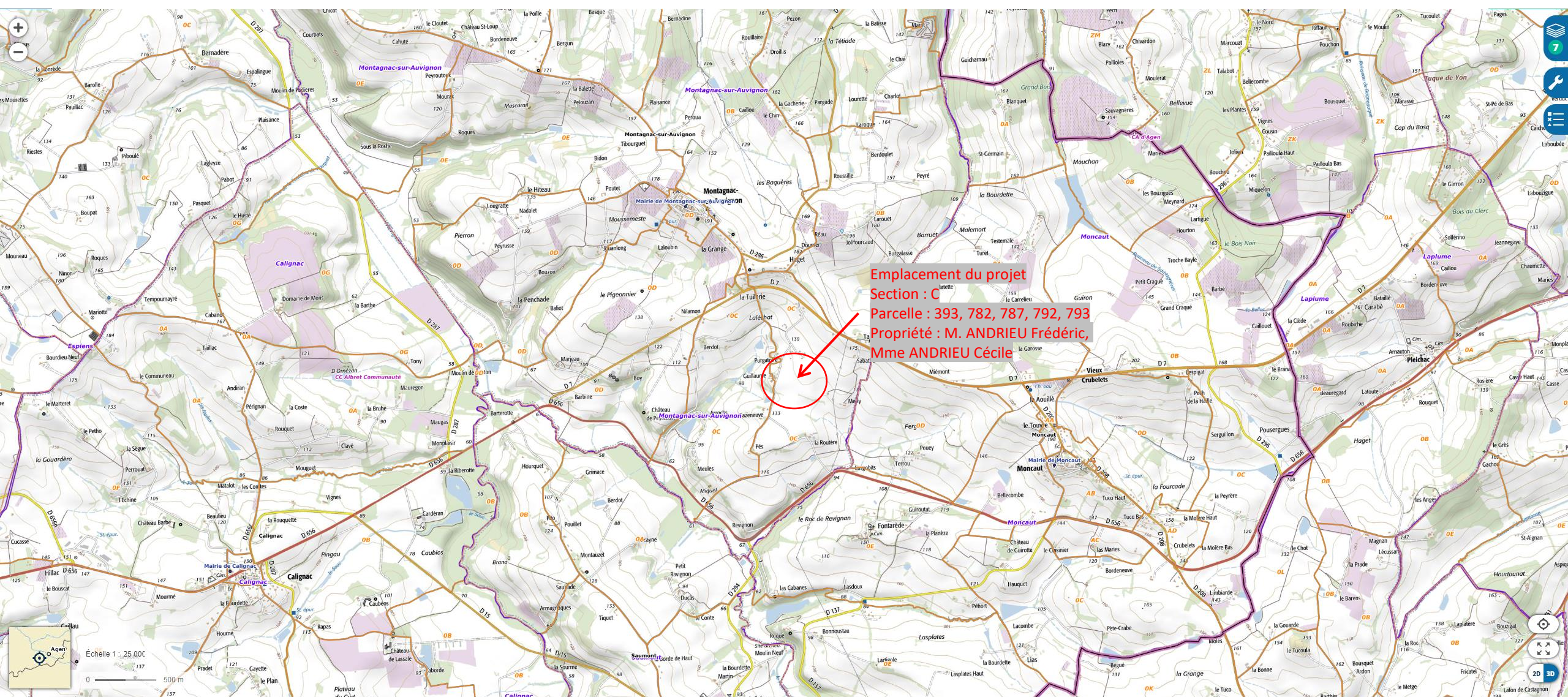


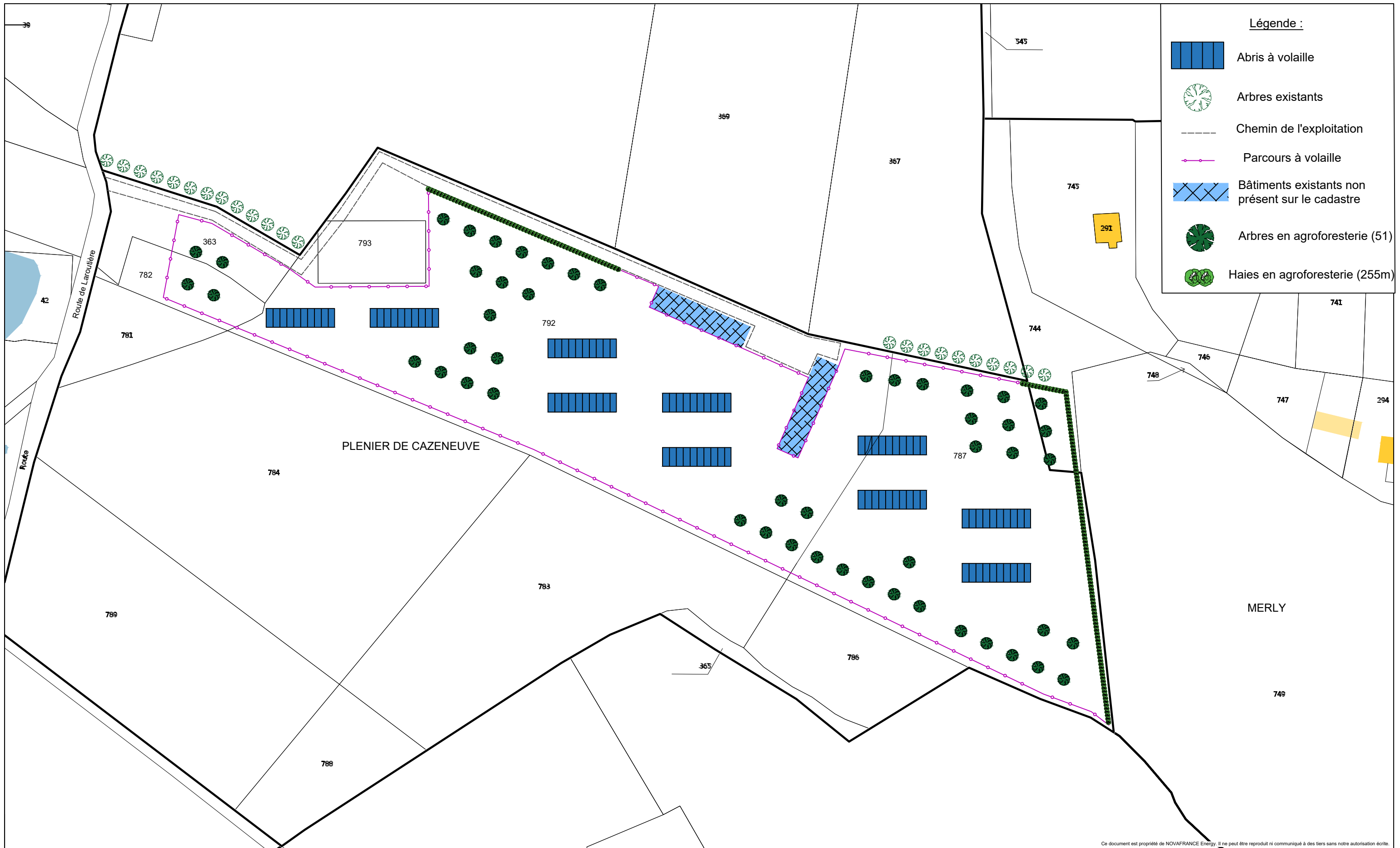
Fait à MEYREUIL

le, 16/08/2021








Signature







Légende :

-  Abris à volaille
-  Arbres existants
-  Chemin de l'exploitation
-  Parcours à volaille
-  Bâtiments existants non présent sur le cadastre
-  Arbres en agroforesterie (51)
-  Haies en agroforesterie (255m)

Ce document est propriété de NOVAFRANCE Energy. Il ne peut être reproduit ni communiqué à des tiers sans notre autorisation écrite.



Habitations
M. ANDRIEU

Poulailler de
M. ANDRIEU

Habitation vide

Poulailler de
M. ANDRIEU

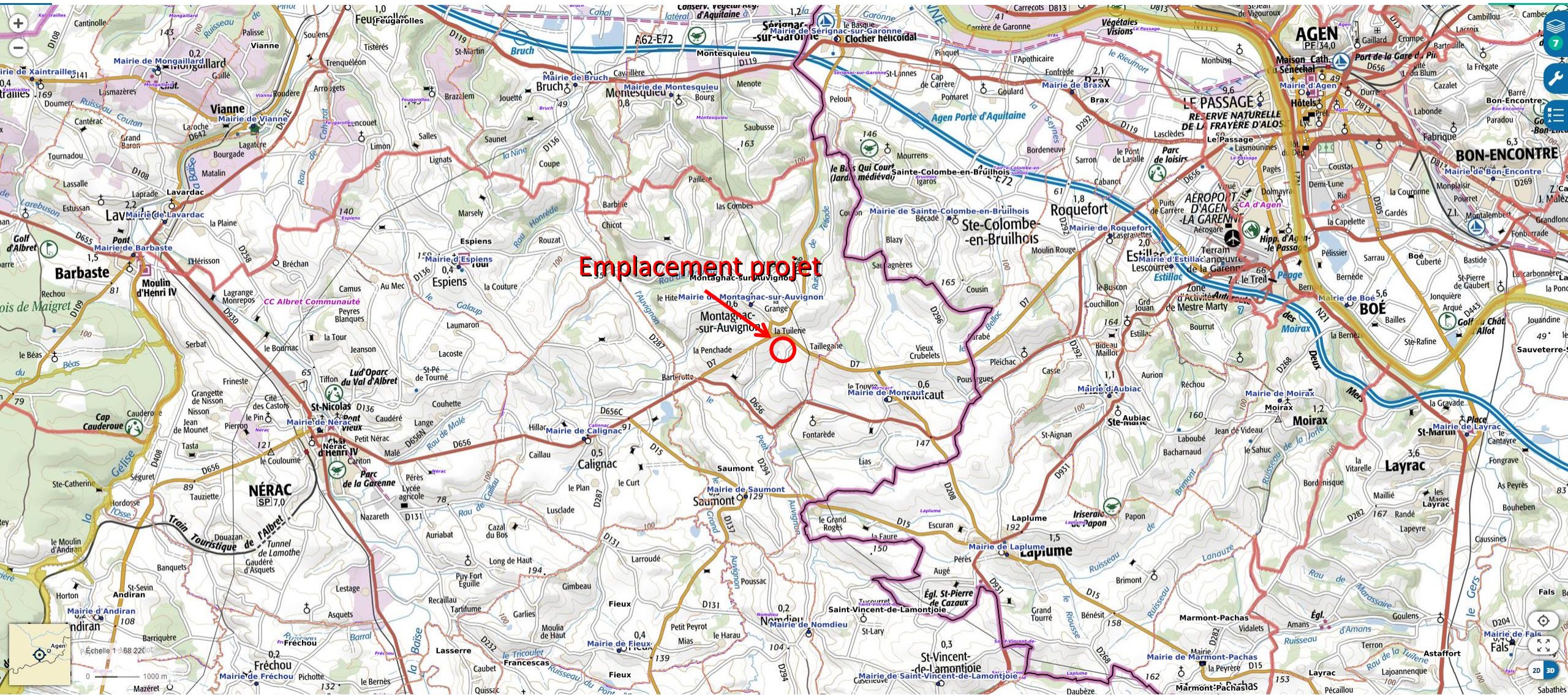
Exploitation
tierce

Exploitation
tierce

Habitations
tierce

Exploitation
tierce

07/2020



Directive Oiseaux

Directive habitats



Adéquation
& Performances

DÉVELOPPEMENT

Rapport de synthèse

Intérêts techniques et économiques des Abris à volaille
photovoltaïques en production de volailles avec parcours

Dr Michel MAGNIN, DVM - PhD

NOVEMBRE 2019



Adéquation
& Performances

DÉVELOPPEMENT

Dr Michel MAGNIN, DVM – PhD

| | |
|------------------------------|--|
| Formation | <p>Docteur en médecine vétérinaire (École Nationale Vétérinaire d'Alfort - Université de Créteil) - mars 1983</p> <p>Doctorat en écophysiologie et dynamique des populations d'invertébrés (Université Paris VI) - décembre 1986</p> |
| Expériences professionnelles | <p>-Depuis juillet 2017 : <u>Directeur Technique et R&D</u> d'ID4FEED SAS, spécialiste des extraits végétaux pour animaux</p> <p>-Juillet 2014 à juin 2017 : <u>Conseiller scientifique</u> Mixscience (Groupe Avril) support technique et innovation (additifs nutritionnels pour toutes les espèces animales)</p> <p>-Novembre 2003 à juin 2014 : <u>Directeur Technique et Innovation</u> BASF Nutrition Animale puis BNA Nutrition Animale, firme-services en France. Recherche et développement en nutrition animale, formulation et production de prémélanges d'additifs, formulation d'aliments, offres de services, distribution d'additifs nutritionnels - volailles, porcs, ruminants, animaux de compagnie, aquaculture -. Management de l'équipe technique (4 personnes) et co-management (avec le directeur général) de l'équipe technico-commerciale (8 personnes).).</p> <p>-Février à octobre 2003 : <u>Directeur Technique</u> de JEFO EUROPE (recherche, développement et distribution d'additifs nutritionnels) - France, Espagne</p> <p>- Février 2001 à janvier 2003 : <u>Responsable du marché avicole</u> chez EVIALIS International. Analyse des marchés avicoles locaux, développement d'additifs, prémélanges, aliments pour animaux, offres de services. Support technique (formulation et production d'aliments, production animale), formation, conférences, visites clients. Régions : Europe de l'Est, Afrique, Inde, Brésil.</p> <p>- Septembre 1996 à janvier 2001 : <u>Responsable scientifique et technique avicole au sein du département aviculture</u> de GUYOMARC'H Nutrition Animale.</p> <p>- Mars 1993 à septembre 1996 : <u>Directeur Scientifique et Technique</u> de la Coopérative Française UNICOPA Nutrition Animale (toutes espèces, principalement volailles et porcs) : formulation d'aliments, recherche en nutrition (station expérimentale et contrats externes), contrôle qualité (y compris gestion du laboratoire), production de prémélanges ; gestion de toutes les activités de firme-services (centre de profit).</p> |



Contents

| | |
|---|----|
| Dr Michel MAGNIN, DVM – PhD | 2 |
| 1. La production de volailles avec parcours extérieur..... | 4 |
| 2. Parcours et durabilité des productions de volailles | 8 |
| 2.1. Parcours extérieur et pilier social..... | 9 |
| 2.2. Parcours extérieur et pilier économique..... | 15 |
| 2.3. Parcours extérieur et pilier environnemental | 21 |
| 3. Durabilité des productions de volailles : Les réponses apportées par les Abris à volaille photovoltaïques | 25 |
| 3.1. Les Abris à volaille photovoltaïques | 25 |
| 3.2. Réponses apportées par la mise en place d’Abris à volaille photovoltaïques pour la durabilité des élevages de volailles plein air | 27 |
| 3.3. Intérêts économiques liés à la mise en place d’Abris à volaille photovoltaïques sur les parcours des élevages de volailles plein air | 29 |
| 3.3.1. Volailles de chair..... | 29 |
| 3.3.2. Poules pondeuses..... | 32 |
| 3.3.3. Palmipèdes gras..... | 34 |
| 4. Conclusions..... | 37 |
| Références..... | 38 |

1. La production de volailles avec parcours extérieur

La production de volailles du genre *Gallus* avec parcours extérieur concerne en particulier les volailles sous signes de qualité, Label Rouge et Agriculture Biologique, ainsi que les poulets dits fermiers sans autre qualification, productions qui continuent de se développer en France du fait d'une demande affirmée du consommateur pour une agriculture durable. En 2017 la production de volailles du genre *Gallus* sous signes de qualité représentait plus de 5000 éleveurs de volailles de chair et de poules pondeuses (données Synalaf).

Une autre production de volailles qui utilise des parcours extérieurs est très importante en France, à savoir la production de canards et, dans une moindre mesure, d'oies, dits prêts à gaver (« PAG ») destinés à la production de foie gras. Cette production est réalisée par environ 4000 producteurs en 2018 (Note de conjoncture « Les palmipèdes à foie gras » ; ITAVI, 2019) dont 70% environ sont dans le sud-ouest de la France.

En ce qui concerne les volailles de chair dominée par le poulet de chair, 106 millions de volailles labellisées dont 94 millions de poulets, ont été produites en 2017 (données Synalaf). Le Label Rouge représentait alors 11% des abattages de poulets en France et le Bio 1%. Le développement de la production sous Label Rouge a été ralenti entre fin 2015 et début 2017 par l'épisode d'influenza aviaire qui a évidemment beaucoup touché les élevages plein air. Toujours en 2017, 62% des poulets PAC vendus ont été sous Label Rouge. Au total 24% des poulets achetés par les ménages en 2018 étaient Label Rouge ou Bio.

En 2018 la France comptait 2800 élevages de poules pondeuses représentant environ 48.6 millions de poules et 14.3 milliards d'œufs produits (données CNPO). Dans ces élevages la part des poules en élevage alternatif a doublé en 10 ans (42.2% en 2018). Si les poules élevées en plein air hors Label Rouge représentait 16.4% de l'ensemble des pondeuses en élevage alternatif en 2017 soit environ 2.4 millions de pondeuses (contre 8.5% en 2008), les poules en production Label Rouge représentait 5% du cheptel alternatif (moins de 0.4% en 2008) et les poules en Agriculture Biologique 12.9% soit un peu plus de 3.2 millions de poules (3.8% en 2008 ; données CNPO et ITAVI, 2016). Ces productions sont particulièrement importantes en France puisqu'ils représentent 16% des effectifs plein air européens et 20% des effectifs européens de pondeuses en production Bio.

En 2018 toujours 33 millions de canards gras (essentiellement de canards mulards) ont été abattus pour une production totale de 16 265 tonnes de foie gras (Note de conjoncture « Les palmipèdes à foie gras » ; ITAVI, 2019). Cette production tend en 2019 à retrouver les niveaux de 2015 (soit environ 19 000 tonnes de foie gras) avant les deux épisodes d'influenza aviaire à virus H5N1 de l'hiver 2015 – 2016 et de 2017. L'abattage d'animaux, les vides sanitaires considérablement allongés, ont fait chuter la production de foie gras à 13 633 tonnes en 2016, 11 630 tonnes en 2017 (soit -40%). Nous verrons que le risque d'un nouvel épisode d'influenza aviaire via une contamination par les oiseaux sauvages n'est pas sans conséquence sur l'utilisation des parcours. Classiquement les canards destinés à la production de foie gras ont un cycle de production divisé en deux phases distinctes : une phase élevage (canards PAG) et une phase de gavage avec des animaux en cages. La conduite des canards PAG est réalisée le plus souvent sous des abris relativement simples, parfois de simples tunnels, non bétonnés,



sur litière accumulée (paille ...) pendant les 4 premières semaines puis les animaux ont accès à un parcours herbeux sans bâtiment sur lequel sont disposés les points d'alimentation et d'abreuvement et éventuellement d'abris simples ne nécessitant pas de permis de construire. Depuis 2017 (arrêté du 16 mai 2017), en cas de risque d'influenza aviaire il est prévu pour les élevages de plus de 3200 canards élevés sur parcours de passer en claustration totale. Du coup une alternative au parcours exclusif serait d'avoir, à l'image des productions de poulets sous signes de qualité, un bâtiment couplé au parcours, ce qui complique la gestion et la rotation des parcours.

Les productions sous signes de qualité, Label Rouge et Agriculture Biologique, répondent à des cahiers des charges définis dont la présence d'un parcours extérieur est un élément clef, majeur. La présence d'un parcours est étendue également à la production d'œufs plein air (6 millions de poules en 2015 ; ITAVI, 2016). Mettre à la disposition des oiseaux un parcours extérieur n'est toutefois pas si simple. Si le parcours peut être l'image que le consommateur retient de ces productions, pour assurer la durabilité de ces modes d'élevage il est nécessaire d'optimiser la gestion des parcours afin de concilier au mieux les besoins des volailles et une gestion environnementale pertinente (Lubac et al., 2016). Nous ajouterions que le parcours doit aussi permettre de garantir les performances technico-économiques des volailles et donc un revenu décent pour l'éleveur.

La production de palmipèdes prêts à gaver peut se faire en conditions standard mais également sous cahiers des charges Label Rouge (par exemple Label Rouge n° LA 16/89 « Foie gras cru et produits de découpe de canard mulard gavé ») ou de l'Indication Géographique Protégée (IGP « Canard à foie gras du sud-ouest»), décrits ci-dessous :

| Cahier des charges du label rouge n° LA 16/89 homologué par l'arrêté du 24 juillet 2017 | | | |
|---|----------------------------------|--|--|
| Etape | Produit courant | Exigence minimale NT | Canard mulard gavé LA 16/89 |
| ELEVAGE | | | |
| Effectif par exploitation | 48000 canards / exploitation | Maximum 12800 ou 12500 canards / exploitation selon la conduite d'élevage | Maximum 12800 ou 12500 canards / exploitation selon la conduite d'élevage |
| Effectif par bande | 6000 canards / bande | Maximum 3200 canards / bande | Maximum 3200 ou 2500 canards / bande selon la conduite d'élevage |
| Densité en bâtiment | 10 à 15 canards / m ² | Maximum 7,5 ou 8 canards / m ² dès 43 jours selon la conduite d'élevage | Maximum 7,5 ou 8 canards / m ² dès 43 jours selon la conduite d'élevage |
| Accès au parcours | Claustration autorisée | Durant la période d'élevage | Durant la période d'élevage |
| Age d'accès au parcours | Claustration autorisée | Maximum 42 jours | Maximum 42 jours |
| Surface du parcours | Claustration autorisée | Minimum 3 ou 5 m ² / canard | Minimum 3 ou 5 m ² / canard |

Cahier des charges de l'indication géographique protégée (IGP) « Canard à foie gras du Sud-Ouest (Chalosse, Gascogne, Gers, Landes, Périgord, Quercy) »
 Cette version du cahier des charges est applicable depuis l'entrée en vigueur du [règlement \(UE\) n° 2015/816 de la Commission européenne du 22 mai 2015](#). Elle est associée à l'avis publié au [JORF du 19 juin 2015](#). Elle annule et remplace la version du cahier des charges associée à l'arrêté du 27 mars 2012.
Bulletin officiel du Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt n° 26-2015



Adéquation
& Performances
DÉVELOPPEMENT

5.2.2. Mise en parcours

Dans tous les cas, les canards ont accès à un parcours non bétonné en plein air comportant soit une zone herbeuse, soit une zone de chaumes, soit un couvert forestier.

L'accès au parcours devra avoir lieu obligatoirement dès le 43ème jour.

5.2.3. Densité d'élevage et vides sanitaires

- Les densités maximales en bâtiment sont fixées à :
 - 15 canards par m² jusqu'à l'âge de 21 jours,
 - 10 canards par m² du 22ème au 42ème jour d'âge,
 - à partir du 43ème jour au plus tard et jusqu'à l'âge de mise en gavage, la densité maximale en bâtiment est de :
 - 10 canards par m² avec l'accès obligatoire à un parcours de 5 m² minimum par canard. Dans le cas d'une utilisation fractionnée du parcours, la surface disponible instantanée est de 2,5 m² par canard minimum.
- ou bien,
 - 7,5 canards par m² avec l'accès obligatoire à un parcours de 3 m² minimum par canard. Dans le cas d'une utilisation fractionnée du parcours, la surface disponible instantanée est de 1,5 m² par canard minimum.
- Dans le cas d'élevage en plein air à partir du 43ème jour, avec ou sans abri, la densité en parcours est au minimum de 5 m² par canard. Dans le cas d'une utilisation fractionnée du parcours, la surface disponible instantanée est de 2,5 m² par canard minimum.
- Vide sanitaire des bâtiments et abris :
 - Entre deux lots, le vide sanitaire du bâtiment utilisé pendant toute la durée de l'élevage est de 14 jours minimum après nettoyage et désinfection immédiate.
 - Entre deux lots, le vide sanitaire du bâtiment ou abri utilisé pendant une partie de l'élevage est de 7 jours minimum après nettoyage et désinfection immédiate.
- Repos des parcours (période sans présence d'animaux) :
 - Un lot d'élevage peut utiliser un ou plusieurs parcours en respectant les densités prévues aux paragraphes précédents.
 - La durée totale cumulée du repos des parcours doit être au minimum de 168 jours par année civile.

Bien-être et parcours sont associés non seulement dans l'esprit des consommateurs mais aussi pour les producteurs qui ont élaboré une charte pour l'éthique professionnelle consacrée à l'élevage spécifique des palmipèdes gras (CIFOG INFOPRESS, 2013). Cette charte précise à l'article V (sur XV articles au total) le point suivant :

Article V - L'accès à un parcours extérieur

A tous les stades de leur croissance, le bien-être des animaux est strictement observé et, lorsque leurs plumes protectrices ont poussé, ils ont droit à un parcours extérieur, bien entretenu et spacieux. Ils sont protégés contre les prédateurs et peuvent disposer d'abris contre les intempéries.



Adéquation
& Performances
DÉVELOPPEMENT

Le Tableau 1a rappelle les exigences générales dont celles liées au parcours pour les poulets dits « fermiers ». Le Tableau 1b présente les exigences pour les poules pondeuses sur parcours.

Nous allons donc voir dans cette synthèse comment le parcours extérieur intervient dans la durabilité des élevages de volailles sous signes de qualité et plus généralement des élevages plein air.

Tableau 1a : Exigences générales pour la production de poulets dits « fermiers ».

| Exigences | Mention "Fermier élevé en plein air" | | |
|-----------------------------------|--|---|--|
| | - | Label Rouge | Agriculture Biologique |
| Race | souche à croissance lente | | |
| Densité | 12 poulets / m2 | 11 poulets / m2 | 10 poulets / m2 |
| Enrichissement de l'environnement | au moins 10 cm de perchoir / volaille | | |
| Accès à l'extérieur | parcours extérieur dès l'âge de 6 semaines au moins 2 m2 de couvert végétal / poulet une finition en claustration ne peut excéder 15 jours pour les poulets de plus de 90 jours mention "élevé en liberté" au lieu de "plein air") si le parcours est illimité | | en plus des exigences "fermier" les animaux doivent avoir accès à l'extérieur pendant au moins 1/3 de leur vie |
| Taille l'élevage | 4800 poulets au maximum par salle | bâtiment de maximum 400 m2 (soit 4400 poulets maximum) avec 4 bâtiments maximum | 4800 poulets au maximum par salle |

Tableau 1b : Exigences générales pour la production de poules pondeuses alternatives (d'après Agricultures et territoires, 2018).

| Exigences | Mention | | |
|--|-------------|------------------------------------|----------------------------------|
| | Plein air | Label Rouge | Agriculture Biologique |
| Taille l'élevage | non limitée | 2 bâtiments de 6000 poules maximum | 3000 poules par bâtiment |
| Densité dans le bâtiment (poules / m2) | 9 | 9 | 6 |
| Perchoir (cm / poule) | | | 18 |
| Surface en parcours (m2 / poule) | 4 | 5 | 4 (parcours conduit en mode bio) |

2. Parcours et durabilité des productions de volailles

Si le concept de développement durable a émergé en 1987 avec une première définition proposée (« développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de satisfaire les leurs »), Fortun-Lamothe (2012) rappelle que l'objectif d'une agriculture durable est d'être une agriculture écologiquement saine, économiquement viable et socialement juste et humaine. Il s'agit de préserver l'intégrité des moyens de production (sol, eau, air, ...) tout en conservant la rentabilité de l'agriculture et en répondant aux besoins humains. C'est ainsi que naturellement ont été définis les trois dimensions ou piliers de la durabilité : économie – social – environnemental.

Une volaille durable est une volaille qui répond aux attentes du consommateur sans froisser les convictions du citoyen : un poulet qui préserve son environnement, s'intègre dans son paysage, assurant un revenu correct et un travail de qualité à l'éleveur. Dès lors il est important que les productions de volailles sous signes de qualité ou plus généralement les productions de volailles avec parcours extérieurs prennent en compte ces trois piliers de la durabilité afin de s'inscrire effectivement dans une agriculture durable et que cela soit bien perçu par les consommateurs en particulier et la société dans son ensemble.

Nous avons identifié les principales interactions durabilité / parcours extérieur dans la figure 1 et allons développer les différents concepts.

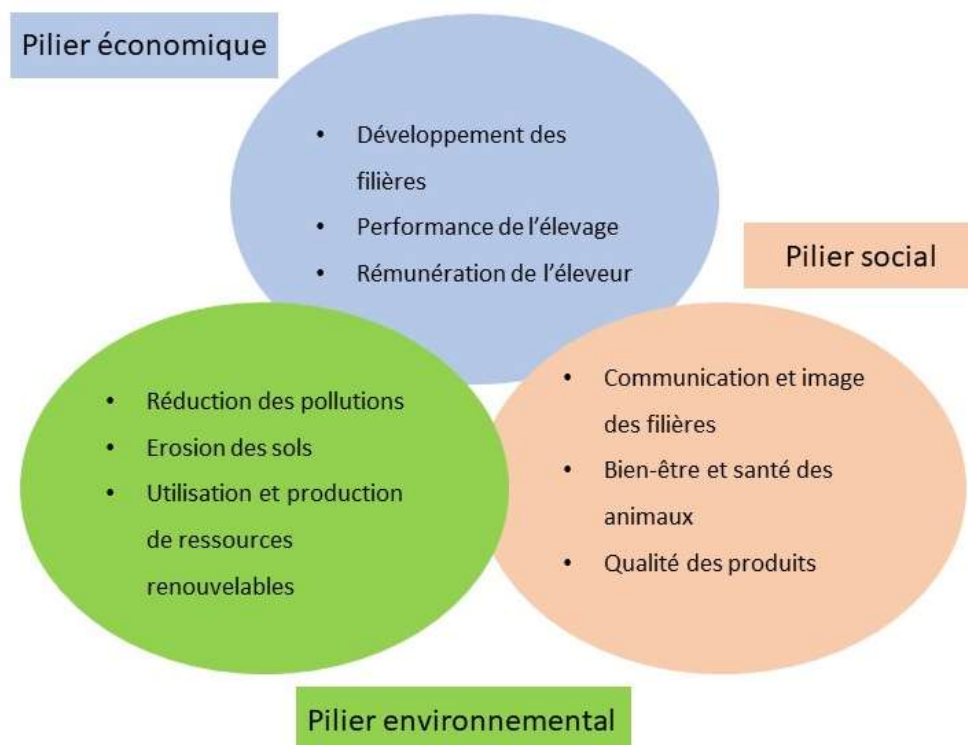


Figure 1 : Critères liés au parcours à prendre en compte dans la durabilité

Il est à noter que dans la filière des palmipèdes gras une approche de la durabilité de la filière IGP Canard à foie gras du sud-ouest a été réalisée notamment via un bilan environnemental et une évaluation des performances sociale, économique et territoriale (Farrant et al., 2017). Dès 2011 la méthode dite DIAMOND a été développée par l'INRA et l'ITAVI pour évaluer la durabilité des élevages ou des filières. Elle s'appuie sur une définition d'objectifs liés aux trois piliers de la durabilité et à l'attribution de notes par rapport au niveau de réalisation (Litt et al., 2014).

Le respect du bien-être animal et la production d'énergie renouvelable sont deux critères (le premier social, le second environnemental) qui relèvent de la présente étude :

- assurer un parcours permettant aux canards d'exprimer leur comportement tout en étant protégé des contaminations microbiennes ou parasitaires

- produire de l'énergie d'origine solaire soit à partir des toits des bâtiments ou à partir d'Abris à volaille photovoltaïques disposées sur le parcours.

La nécessité de maintenir la qualité sanitaire et l'enherbement du parcours sont toutefois deux contraintes souvent notées pour la production de PAG.

2.1. Parcours extérieur et pilier social

La présence d'un parcours extérieur est un élément majeur caractérisant les productions de volailles sous signes de qualité Label Rouge et Biologique. Pour assurer la durabilité de ces modes de production il est nécessaire d'optimiser la gestion des parcours afin de concilier au mieux les besoins des volailles et une gestion environnementale pertinente (Lubac et al., 2016).

Le parcours extérieur et la présence des oiseaux (poulets, poules, canards ...) visible sur le terrain sont évidemment l'image caractéristique retenue par les citoyens et les consommateurs ; c'est également le véhicule de communication par excellence repris par les différents médias et l'affichage, l'étiquetage des produits sous signes de qualité. Les animaux doivent d'ailleurs pouvoir sortir pendant au moins la moitié de leur vie.

Le citoyen demande légitimement des élevages où le bien-être animal est respecté. La conception du parcours doit de toute façon aussi permettre de respecter la réglementation qui encadre l'élevage et les contraintes en terme de bien-être: lorsqu'ils disposent d'un parcours extérieur les animaux doivent avoir à disposition des dispositifs de protection contre les intempéries, les prédateurs et les risques pour leur santé. Aménager un parcours extérieur est donc avant tout une question de bien-être animal.

Prenant en compte ces contraintes un parcours doit:

- permettre l'expression du comportement naturel des oiseaux (les oiseaux courent, grattent, fouillent, picorent)

- assurer via la marche, la stimulation de l'appareil musculo-squelettique

- limiter le stress

- abriter des excès climatiques, pluie, vent, fortes chaleurs

- fournir de l'ombre

- protéger des prédateurs aériens (rapaces, corbeaux, goélands ...) en fournissant des zones de replis



-fournir un complément d'aliment (un poulet peut consommer 1 à 30 grammes de végétaux et 0 à 4 grammes de sol par jour ; chez les palmipèdes gras les quantités d'herbe consommées peuvent être beaucoup plus importantes, pour les oies notamment -jusqu'à 1.2 kg/jour entre 13 et 18 semaines d'âge, Litt, 2010-)

Attention un poulet n'est pas un animal de pâture, son ancêtre vivait dans la jungle ; même s'ils expriment un comportement exploratoire spontané, le poulet explore essentiellement les premiers mètres (10 -15) à l'extérieur du bâtiment d'élevage. Les poules s'aventurent encore facilement jusqu'à 30 mètres au-delà des trappes de sortie ; au-delà très peu d'animaux utilisent le parcours s'il n'y a pas d'aménagement particulier. L'aménagement du parcours doit donc fournir des repères et être un guide de déplacement.

Pour les palmipèdes gras (PAG) il y a un point de vigilance quant à la qualité des parcours ; les animaux du fait de leur pattes palmées voire de leur consommation d'herbe, peuvent dégrader énormément le parcours jusqu'à le rendre dépourvu de couvert végétal et boueux. Dans ce cas l'image véhiculée peut être très négative sur le plan social et communication. Cela entraîne une gestion particulière des espaces surtout lorsque le parcours comprend un bâtiment ou autre dispositif d'abri fixe. Des alternatives à l'herbe comme les chaumes ou le couvert forestier sont parfois envisagés.

Comme abordé précédemment les épisodes successifs d'influenza aviaire ont conduit les autorités à envisager la claustration temporaire des palmipèdes en cas de nouvelle crise ; de ce fait certains éleveurs ont aménagé leur élevage et la production en conditions plein-air sans bâtiment peut se transformer en production en conditions semi plein-air avec bâtiment à disposition pendant toute la durée d'élevage (Lavigne et al., 2017).

Sur le [plan santé](#) il faut prendre en compte essentiellement deux éléments :

- une contamination par des microorganismes ou des parasites présents sur le parcours
- l'exposition au stress thermique

Le parcours peut en effet être un réservoir de microorganismes, bactéries, virus, parasites, oocystes de coccidies, excrétés avec les fientes ; sa gestion doit permettre d'en préserver les animaux au maximum. Le respect du délai entre deux bandes (vide sanitaire), obligation des cahiers des charges des productions de volailles sous signes de qualité, n'est pas forcément suffisant pour assurer une désinfection naturelle du parcours extérieur. Si les volailles occupent bien l'ensemble du parcours leurs déjections sont par contre réparties et le risque d'une contamination se retrouve dilué.

La gestion sanitaire des parcours des PAG est considérée comme le point critique de ce type d'élevage (Litt, 2010). La localisation (département), les conditions pédoclimatiques, la saison, la durée du vide sanitaire sont autant de facteurs possiblement aggravants.

L'aménagement du parcours doit également protéger les animaux du stress thermique en les stimulant à quitter le bâtiment afin d'aller se mettre à l'ombre. En effet en plein été et en l'absence de dispositifs leur apportant de l'ombre sur le parcours les animaux restent dans le bâtiment et ils sont alors soumis à de fortes températures qui les obligent à manifester des comportements d'hyperventilation et peuvent entraîner leur mort.



Pour lutter contre le stress thermique et éviter une élévation fatale de sa température corporelle l'oiseau dispose de différents moyens pour éliminer les calories excédentaires :

- la convection liée aux mouvements d'air à travers les plumes ; la convection est augmentée avec la vitesse d'air (dans les bâtiments ou à l'extérieur)

- la conduction par contact des pattes ou de la poitrine avec la litière ou le sol

- le rayonnement qui permet une perte de chaleur vers des surfaces plus fraîches que la surface corporelle

- par l'excrétion fécale

- enfin ne possédant pas de glandes sudoripares ils ne peuvent accroître leurs perte de chaleur en situation chaude que par vaporisation de l'eau au niveau des voies respiratoires ; cela les oblige à accroître leur rythme respiratoire provoquant en cas d'excès une hypoxie (l'air inspiré est rejeté avant d'avoir atteint les poumons) et une alcalose qui rapidement entraînent la mort de l'animal par arrêt cardiaque ou respiratoire (Sciences et techniques avicoles, 2004) ; une humidité relative élevée réduit les possibilités d'évaporation et accroît la sensation de stress thermique (Tableau 2).

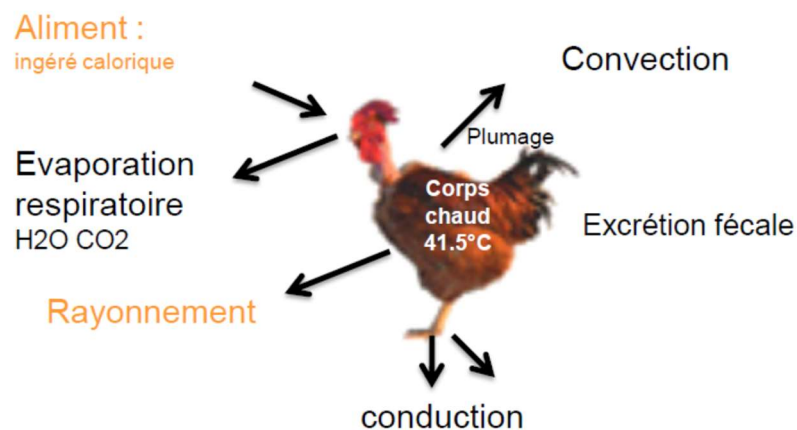


Figure 2 : Moyens de lutte du poulet contre le stress thermique

Tableau 2 : Température réelle ressentie en fonction de la température et de l'humidité de l'air

| | | TEMPERATURE AMBIANTE (°C) | | | | | | |
|-----------------------|----|---------------------------|----|----|----|----|----|----|
| | | 21 | 24 | 27 | 29 | 32 | 35 | 38 |
| HUMIDITE DE L'AIR (%) | 0 | 18 | 20 | 23 | 25 | 28 | 30 | 33 |
| | 10 | 18 | 21 | 24 | 27 | 29 | 32 | 35 |
| | 20 | 19 | 22 | 25 | 28 | 30 | 34 | 37 |
| | 30 | 19 | 23 | 25 | 29 | 32 | 35 | 40 |
| | 40 | 20 | 23 | 26 | 30 | 34 | 38 | 43 |
| | 50 | 20 | 24 | 27 | 30 | 31 | 42 | 49 |
| | 60 | 21 | 24 | 28 | 32 | 38 | 45 | 55 |
| | 70 | 21 | 25 | 29 | 34 | 41 | 51 | 62 |
| | 80 | 22 | 25 | 31 | 36 | 45 | 59 | 69 |
| 90 | 22 | 26 | 31 | 39 | 50 | 65 | 77 | |

La zone de confort (plage de températures dans laquelle l'animal est en situation de confort) varie en fonction de l'âge de l'animal (Figure 3).

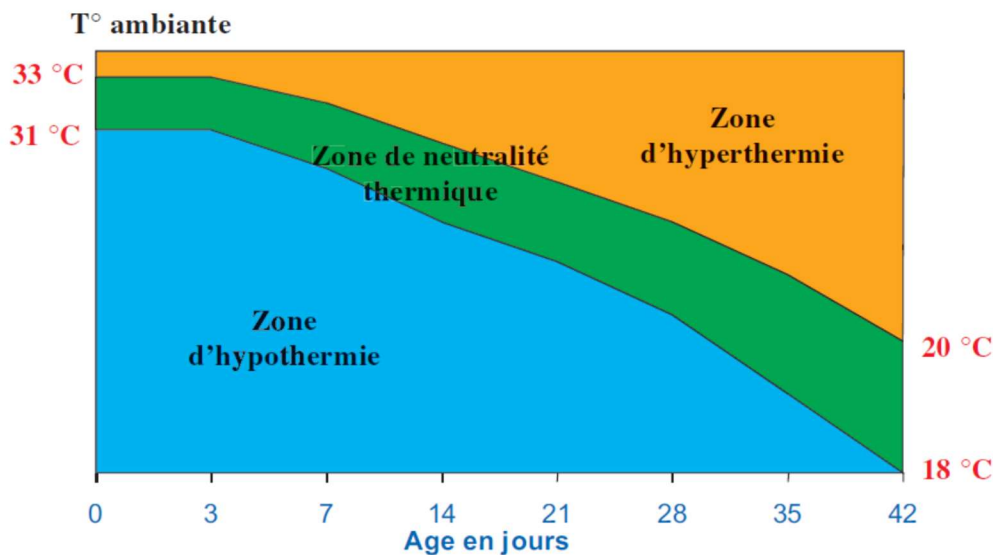


Figure 3 : Evolution de la zone de neutralité thermique chez le poulet de chair (Sciences et Techniques Avicoles, 2004)

La figure 4 récapitule les différentes phases successives du stress thermique qui conduit à la mort de l'animal. Les deux phases entourées de rouge correspondent à des situations où on ne comptabilise pas de mortalité mais pour lesquelles les performances sont très impactées.

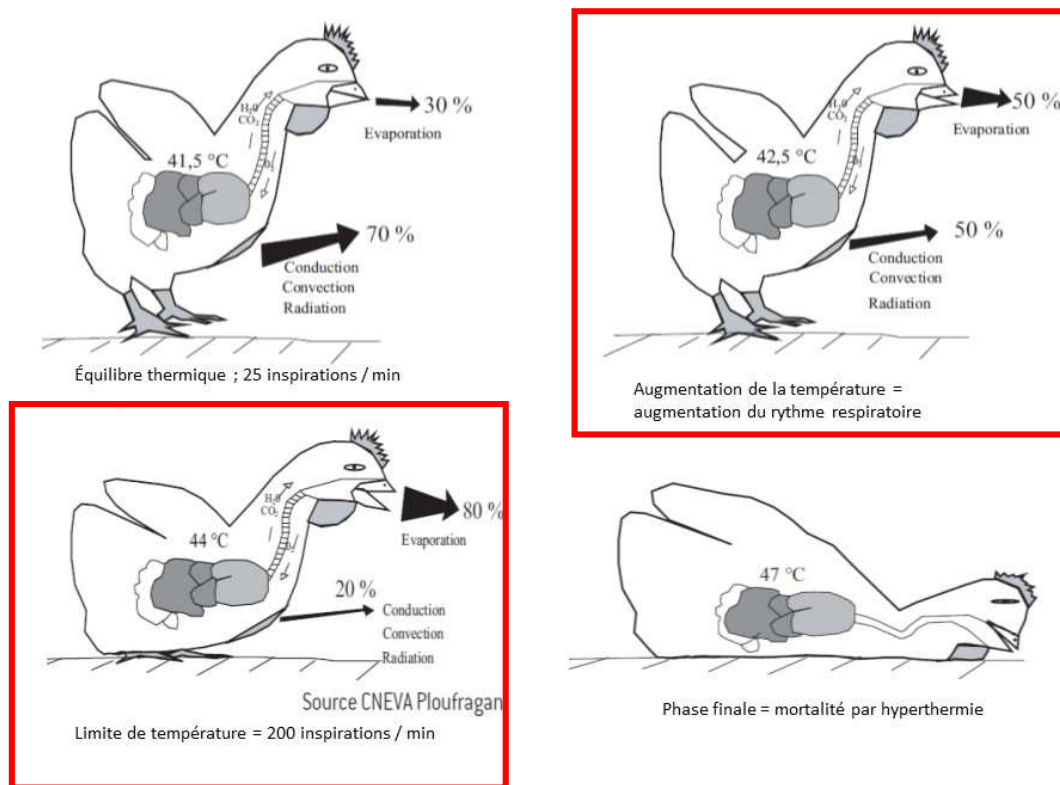


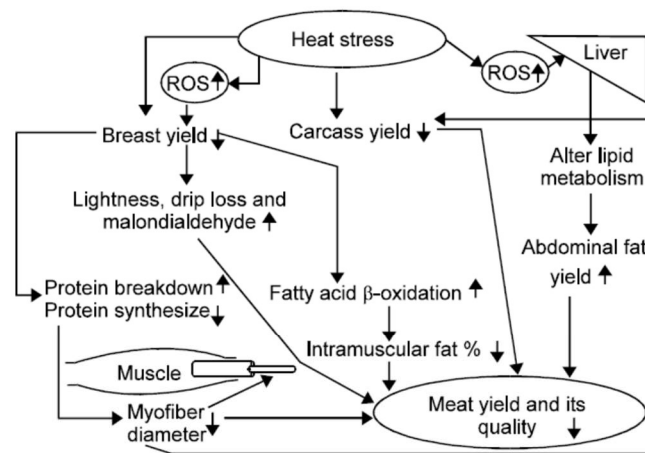
Figure 4 : Phases successives du stress thermique chez le poulet de chair (Sciences et Techniques Avicoles, 2004)

Nous verrons les conséquences techniques et économiques du stress thermique un peu plus loin. Par contre un des effets du stress thermique est également de diminuer la qualité des produits des volailles en particulier de la viande. Ceci est à prendre en considération non seulement pour ses conséquences sur la filière, à commencer par l'éleveur, mais également vis-à-vis du consommateur. Les problèmes de qualité peuvent être d'ordre organoleptique mais peuvent aussi diminuer le rendement en viande et donc leur impact est aussi d'ordre économique car la proportion de ventes de découpe de volailles augmente considérablement et régulièrement en production Label Rouge.

Les mécanismes de la dégradation de la qualité de la viande sont schématisés sur la figure 5. Les principaux effets sont :

- production accrue de radicaux prooxydants par le métabolisme de l'animal
- ces radicaux oxydent la myoglobine, pigment du muscle ; celui-ci se décolore
- ces radicaux oxydent les protéines musculaires (sarcoplasme, myofibrille)
- les fibres musculaires réduisent de diamètre (perte de rendement également)
- le gras intramusculaire est oxydé donnant des composés à effets gustatifs négatifs
- la perte en eau (au ressuyage) est augmentée (perte de rendement également)
- le pH de la viande est modifié conduisant à un phénomène de viandes pâles et exsudatives
- les radicaux agissent sur le métabolisme hépatique des lipides ; le taux de gras abdominal est augmenté

Dans leur revue, Tang et al. (2013) confirment que le stress thermique influence le métabolisme et la qualité de la viande, se traduisant par une altération de la qualité des membranes cellulaires d'où les pertes en eau au ressuyage et les pertes à la cuisson.

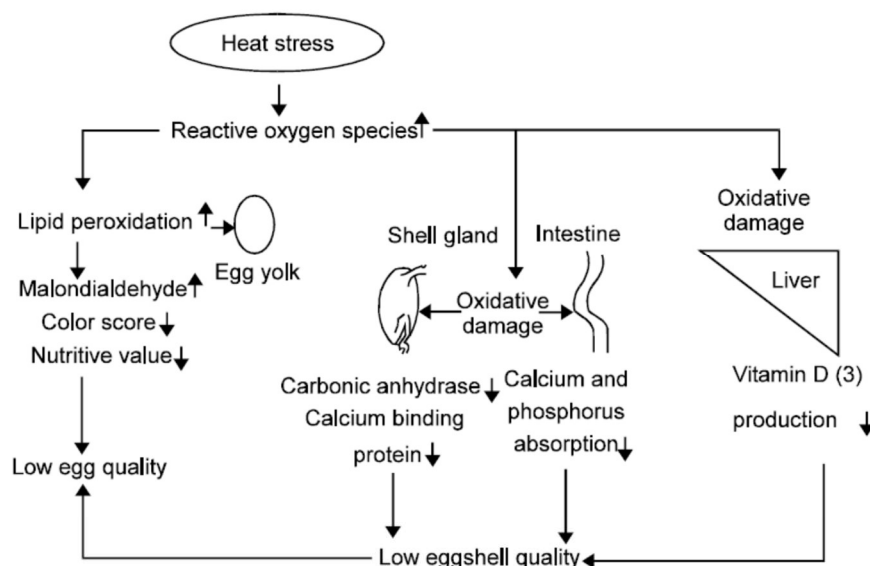


: Effects of heat stress (HS) on the meat yield and quality. High production of reactive oxygen species (ROS) in breast muscles induced by HS may lead to increased lightness by promoting the oxidation of myoglobin, drip loss due to the oxidation of sarcoplasmic and myofibrillar proteins and enhanced malondialdehyde production via increased lipid peroxidation. In addition, HS may reduce the intramuscular fat content due to increased fatty acid β -oxidation and the myofiber diameter may decline due to increased protein breakdown and the inhibition of protein synthesis. High production of ROS in the liver may affect lipid metabolism to increase the abdominal fat yield, thereby reducing the meat yield and quality. \uparrow , increased : \downarrow , decreased

Figure 5 : Effets du stress thermique sur la qualité et le rendement en viande chez le poulet de chair (Fouad et al., 2016)

Les volailles de chair ne sont pas les seules dont la qualité de leurs produits (viandes) est dégradée. La qualité des œufs est également pénalisée lorsque les poules pondeuses sont exposées à un stress thermique (figure 6) :

- les radicaux oxydants diminuent l'absorption des minéraux et leur dépôt pour la formation de la coquille, d'où une baisse de la qualité, une coquille moins épaisse et plus fragile
- ces mêmes phénomènes oxydatifs altèrent la qualité des lipides du jaune d'œuf, celui-ci étant particulièrement riches en acides gras insaturés très sensibles à l'oxydation
- l'intensité de la coloration du jaune d'œuf est également diminuée du fait de l'oxydation des pigments



: Effects of heat stress (HS) on egg quality. High production of reactive oxygen species induced by HS may suppress the absorption of calcium and phosphorus, decrease vitamin D production (3) and reduce the secretion of carbonic anhydrase and calcium-binding protein due to the induction of oxidative damage in the intestine, liver and shell gland. In addition, HS may increase the malondialdehyde level as well as reducing the yolk color score and egg nutritive value by enhancing yolk lipid peroxidation, thereby yielding low quality eggs. ↑, increased : ↓, decreased

Figure 6 : Effets du stress thermique sur la qualité de l'oeuf (Fouad et al., 2016)

En ce qui concerne la qualité des foies gras l'impact du stress thermique pendant la phase d'élevage sur la qualité technologique (taux de fonte) n'a apparemment pas été étudiée ; les conditions de canicule diminuent par contre le poids des foies (20 à 80 g ; ITAVI, 2004).

2.2. Parcours extérieur et pilier économique

Deux aspects principaux sont à envisager :

- le développement des filières
- la performance technico-économique de l'élevage et la rémunération de l'éleveur

Ces aspects sont très liés du fait que les [filières pour se développer](#) doivent rechercher des éleveurs volontaires pour mettre en place des élevages et des productions de volailles sous signes de qualité donc avec parcours extérieur. Si c'est nécessaire à la durabilité des filières il faut assurer un [retour sur investissement et un revenu satisfaisants pour l'éleveur](#).

Nous avons vu qu'un épisode sanitaire comme l'épidémie d'influenza aviaire a freiné le développement de la production de volailles Label Rouge du fait des abattages et surtout des arrêts de production et des vides sanitaires longs mis en place. Les principales menaces qui entrent en considération avec l'utilisation des parcours extérieurs sont :

- les mortalités du fait des prédateurs
- les mortalités du fait des coups de chaleur (stress thermique)

En conditions climatiques standards, le taux de mortalité moyen en production de poulets de chair Label Rouge est de 2% et les travaux de l'INRA sur la plate-forme AlterAvi ont montré que la majorité est due aux prédateurs en particulier aériens (buses, éperviers, corbeaux ...). En l'absence de protection contre ces attaques aériennes et dans la mesure où les oiseaux continuent de sortir ce pourcentage peut être amené à être plus élevé et de toute façon pénalise la performance technique et économique (moins de poulets abattus donc payés).

Nous avons décrit précédemment les effets du stress thermique qui se traduit donc par de la mortalité lorsque l'oiseau n'a pas pu être secouru avant. Cependant même si l'animal ne meurt pas sa performance de croissance et son efficacité alimentaire sont réduites. C'est la phase de morbidité qui précède la mortalité.

Les effets peuvent être différents selon la modalité du stress thermique. Lors d'une montée brutale de la température sur un court terme l'élévation de la température corporelle peut entraîner la mortalité de certains sujets, en particulier les plus lourds. En général l'impact sur la production globale de l'élevage est limité ; même si un moyen d'intervention classique consiste à enlever l'aliment mis à disposition des oiseaux afin d'éviter une production d'extra-chaaleur interne qui viendrait renforcer l'élévation de température corporelle, ceci est fait sur une ou deux demi-journées et les animaux compensent pendant la nuit généralement plus fraîche.

Les effets négatifs sont plus importants lors de conditions chaudes chroniques comme on en observe de plus en plus dans les régions où la production de volailles sous signes de qualité notamment Label Rouge est bien implantée en France (sud-ouest, vallée du Rhône, Pays de la Loire) de juin à septembre. L'oiseau quel que soit l'espèce et le type de production (chair, œuf) réduit le temps passé à s'alimenter pour consacrer plus de temps à boire et se ventiler. Son ingéré alimentaire est donc réduit et une partie de cet aliment est utilisé comme source d'énergie dans la lutte contre le stress thermique ; la quantité de nutriments disponibles pour la croissance et le développement musculaire s'en trouve d'autant plus réduite.

D'autres effets du stress thermique ont été rapportés et tous peuvent renforcer les effets négatifs sur les performances :

- une baisse de la digestibilité des nutriments, c'est-à-dire une mauvaise absorption (réduction de 3 points entre 22°C et 32°C, Souza et al., 2016), due en particulier à une baisse des sécrétions des enzymes digestives et une baisse du flux sanguin au niveau digestif (le flux étant redirigé vers la périphérie du corps pour évacuer la chaleur ; Xu et al., 2018)

- un effet négatif sur la santé intestinale avec une augmentation significative des épisodes d'entérite nécrotique ((Tsiouris et al., 2018)

- une augmentation des phénomènes inflammatoires dans divers organes : cœur, muscle, cerveau (Xu et al., 2018)

- un effet immunosuppresseur qui impacte en particulier la production d'anticorps (Lara et Rostagno, 2013)

Les conséquences sont importantes. Par exemple des poulets élevés à 32°C sont plus légers (2000 g au lieu de 2150 g) et ont un rendement filet plus faible (19% au lieu de 22%) que les poulets témoins



élevés à 25°C (Singh et al., 2012). Une partie de l'aliment ingéré étant détournée de l'objectif de production (viande, œuf) l'efficacité alimentaire est diminuée (augmentation de l'indice de consommation ; Tableau 3) et la quantité de muscles déposées réduite (Tableau 4).

Tableau 3 : Effets de la température ambiante sur les performances du poulet (Yamakazi et al., 2004)

Table 1. Effect of environmental temperature on growth performance at various RH.

| | Exp. 1 (60% RH) | | | Exp. 2 (80% RH) | | | Exp. 3 (40% RH) | | |
|------------------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|
| | 23 | 28 | 33 | 23 | 28 | 33 | 23 | 28 | 33 |
| Body weight gain (g/14 days) | 1238 ^a | 1035 ^b | 564 ^c | 1317 ^a | 1176 ^a | 862 ^b | 1297 ^a | 1105 ^a | 579 ^b |
| Feed intake (g/14days/bird) | 2496 ^a | 2255 ^b | 1574 ^c | 2478 ^a | 2242 ^b | 1837 ^c | 2548 ^a | 2322 ^b | 1628 ^c |
| Feed efficiency | 49.6 ^a | 46.0 ^a | 35.8 ^b | 53.2 | 52.5 | 46.6 | 51.0 ^a | 47.6 ^a | 35.6 ^b |

^{a-c)}:Means within the same rows in each Exp.with no common superscript are significantly different (p<.05)

Table 2. Effect of environmental temperature on energy and nitrogen metabolism at various RH.

| | Exp. 1 (60% RH) | | | Exp. 2 (80% RH) | | | Exp. 3 (40% RH) | | |
|--|-----------------|-------|------|-----------------|------|------|-----------------|------|------|
| | 23 | 28 | 33 | 23 | 28 | 33 | 23 | 28 | 33 |
| Heat production (kcal/day/MBS ¹) | 163 | 147 | 118 | 185 | 160 | 145 | 167 | 154 | 125 |
| Body weight gain (g/day) | 88.4 | 73.9 | 40.3 | 94.1 | 84.0 | 61.6 | 92.6 | 78.9 | 41.4 |
| Retained as protein (g/day) | 17.5 | 17.9 | 10.7 | 20.0 | 20.3 | 15.6 | 17.5 | 18.1 | 11.7 |
| Retained as fat (g/day) | 10.09 | 11.94 | 9.07 | 4.47 | 7.13 | 7.51 | 6.60 | 8.36 | 7.44 |

^{a-c)}:Means within the same rows in each Exp. with no common superscript are significantly different (p<.05)

¹ Metabolic body size

Tableau 4 : Effets de la température ambiante sur la production de viande chez le poulet (Yamakazi et al., 2004)

Table 3. Effect of environmental temperature on meat production at various RH.

| | Exp. 1 (60% RH) | | | Exp. 2 (80% RH) | | | Exp. 3 (40% RH) | | |
|-------------------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|
| | 23 | 28 | 33 | 23 | 28 | 33 | 23 | 28 | 33 |
| Breast muscle (g) | 332 ^a | 313 ^a | 231 ^b | 395 ^a | 327 ^b | 265 ^c | 416 ^a | 350 ^b | 232 ^c |
| Breast muscle (g/body weight) | 120 | 119 | 113 | 127 | 116 | 116 | 126 ^a | 116 ^b | 110 ^b |
| Thigh muscle (g) | 418 ^a | 421 ^a | 324 ^b | 475 ^a | 449 ^a | 365 ^b | 489 ^a | 491 ^a | 355 ^b |
| Thigh muscle (g/body weight) | 151 | 160 | 159 | 153 | 159 | 159 | 148 ^b | 164 ^a | 168 ^a |

^{a-c)}:Means within the same rows in each Exp. with no common superscript are significantly different (p<.05)

Même si les effets sont plus importants sur des souches de poulets à croissance rapide par rapport à des poulets à croissance plus lente surtout du fait des taux de mortalité plus élevés, les poulets à croissance lente voient leurs performances fortement impactées (Tableau 5).



Tableau 5 : Effets de l'élévation a température ambiante sur les performances d'un poulet à croissance dite lente (Nielsen, 2012)

Table 3a Least square means and standard errors of production variables for the i657 strain on the three temperature treatments

| | CC | s.e. | HC | s.e. | HH | s.e. | F _{2,17} | P≤ |
|---------------------|-------------------|-------|--------------------|-------|-------------------|-------|-------------------|-------|
| Live weight (g) | | | | | | | | |
| Day 13 | 172 ^b | 3.6 | 182 ^a | 2.3 | 177 ^{ab} | 2.6 | 3.8 | 0.044 |
| Day 55 | 1398 ^a | 18.4 | 1346 ^{ab} | 16.3 | 1288 ^b | 17.4 | 11.2 | 0.001 |
| Growth (g/day) | 29.2 ^a | 0.38 | 27.7 ^b | 0.39 | 26.5 ^b | 0.36 | 15.6 | 0.001 |
| Feed intake (g/day) | | | | | | | | |
| Days 13 to 27 | 48 ^a | 1.4 | 43 ^b | 0.9 | 42 ^b | 1.1 | 6.75 | 0.007 |
| Days 27 to 41 | 70 ^a | 2.3 | 51 ^b | 2.1 | 45 ^b | 1.6 | 35.7 | 0.001 |
| Days 41 to 55 | 98 ^a | 3.5 | 91 ^{ab} | 3.0 | 81 ^b | 2.4 | 7.2 | 0.006 |
| Days 13 to 55 | 73 ^a | 2.0 | 62 ^b | 1.7 | 57 ^b | 1.4 | 19.9 | 0.001 |
| FCR (g/g) | 2.49 ^a | 0.059 | 2.25 ^b | 0.051 | 2.15 ^b | 0.043 | 9.7 | 0.002 |

FCR = feed conversion ratio.

Within rows, values with different superscripts differ significantly ($P < 0.01$)

En production de poulets Label Rouge nous avons également les références liées à l'année 2003 qui avait été très impactante sur les productions de volailles. Cette année-là, l'épisode de canicule s'était produit sur le mois d'août donc sur une période relativement limitée.

Dans le numéro spécial de Sciences et Techniques Avicoles de mai 2004 une synthèse des conséquences a été faite. Des mortalités importantes ont été constatées :

- poulets : 3.5 millions d'animaux
- dindes : 500 000 animaux
- reproducteurs : 400 000 animaux
- canards : quelques dizaines de milliers d'animaux
- pintades : quelques milliers d'animaux
- poules pondeuses : environ 1 million d'animaux
- palmipèdes gras : 250 000 animaux

En ce qui concerne plus spécialement la production de poulets Label Rouge, l'impact sur les performances techniques a été le suivant :

- poids moyen : -4%
- indice de consommation : -3%
- mortalité : +23%
- kg vif produits / m2/lot : -4%

On peut penser qu'une période de canicule plus étendue sur les mois d'été comme il semble nous être promis avec le réchauffement climatique, ces incidences sur les performances seront d'autant plus importantes.

En dehors des épisodes de canicule les températures relativement élevées de l'été sont toujours impactantes sur les performances des poulets Label et notamment la mortalité comme le montre la figure 7.



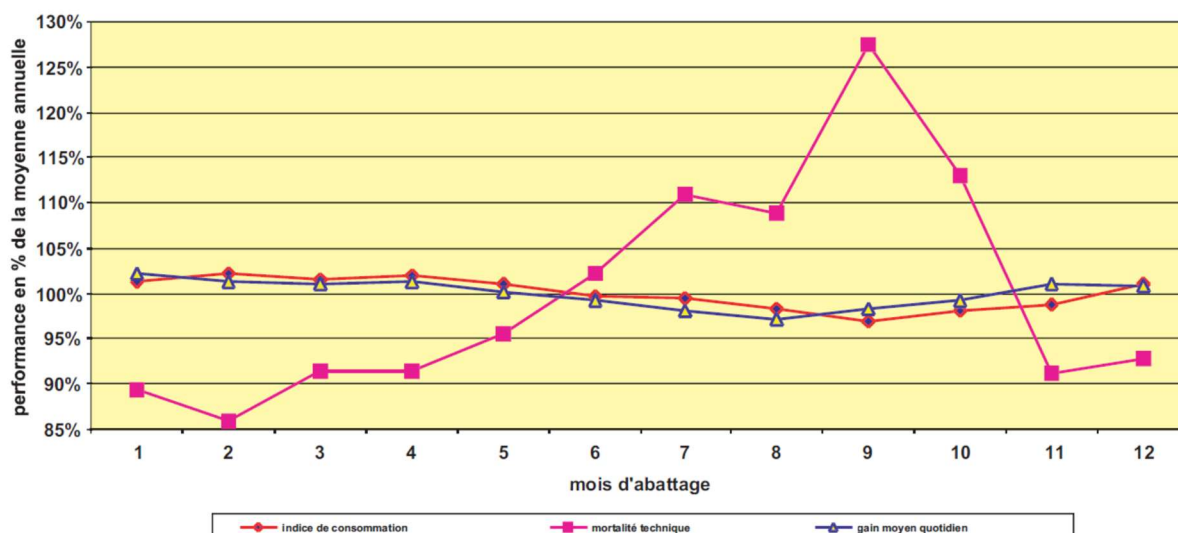


Figure 7 : Variations des performances techniques en poulet label – données du réseau RENAVOL 1994-1997 – incidence du mois d'abattage (Sciences et Techniques Avicoles, 2004)

En moyenne les résultats techniques des poulets label sont en retrait pendant l'été ; par rapport aux performances annuelles moyennes on note :

- gain de poids moyen : -2.5%
- indice de consommation : -3%
- mortalité : +25%
- kg vif produits / m2/lot : -4%

(d'après Sciences et Techniques Avicoles, 2004)

En ce qui concerne la sensibilité des poules pondeuses au stress thermique nous disposons de données expérimentales suite à une étude de l'INRA publiée en 2015 (Mignon-Grasteau et al., 2015). Les poules ont été élevées soit en conditions standard de thermoneutralité soit sous conditions de stress thermique. L'écart de performances entre les deux lots permet d'avoir une référence sur l'impact de ce type de stress sur les pondeuses (Tableau 6).

Tableau 6 : Effets d'un stress thermique sur les performances de poules pondeuses (d'après Mignon-Grasteau et al., 2015)

| performance des poules pondeuses | d'après Mignon-Grasteau et al., 2015 | | |
|----------------------------------|--------------------------------------|----------------------------|-----------|
| | thermoneutralité (15-20°C) | stress thermique (30-35°C) | écart (%) |
| consommation aliment (g/j) | 112.82 | 87.27 | -22.6 |
| taux de ponte (%) | 86.91 | 77.06 | -11.3 |
| poids œuf (g) | 58.09 | 53.93 | -7.2 |
| masse d'œufs (g) | 48.48 | 44.1 | -9.0 |
| solidité coquille (g) | 3.513 | 3.009 | -14.3 |
| épaisseur coquille (mm) | 0.3631 | 0.3439 | -5.3 |
| mortalité (% / semaine) | 0.2610 | 0.2900 | 11.1 |
| Indice consommation (g/g) | 2.313 | 2.224 | -3.8 |

Pour les palmipèdes gras l'épisode de canicule de 2003 a donc entraîné une mortalité de 250 000 animaux soit un peu plus de 1% de l'effectif (ITAVI, 2004 ; Figure 8). Le poids des foies a été diminué de 20 à 80 g. Les pertes pour les éleveurs de palmipèdes gras ont été estimées à 2 millions d'euros ce qui n'inclut pas les pertes des autres intervenants de la filière.

En dehors de cette période particulière de l'été 2003, il est bien connu que les pertes augmentent en période chaude (Litt et al., 2008).

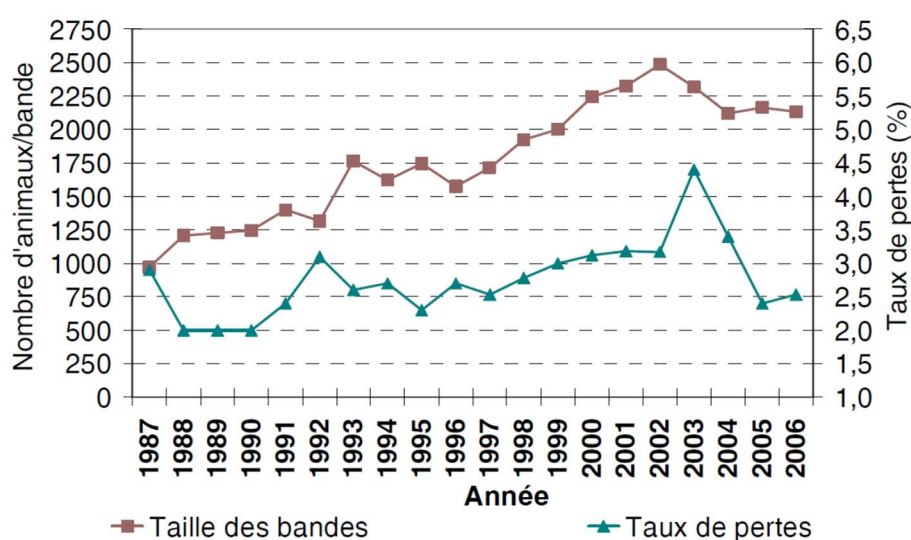


Figure 8 : Evolution de la taille des bandes et du taux de pertes en élevage de canards PAG (Litt et al., 2008)

2.3. Parcours extérieur et pilier environnemental

Le troisième pilier de la durabilité concerne le volet environnemental. Le propre des parcours des volailles sous signes de qualité et des autres productions de volailles avec parcours, est d'être en plein air donc en interaction forte avec l'environnement.

Un des premiers points concerne **l'intégration de l'élevage** et en particulier du parcours dans le paysage. Nous avons dit que l'image perçue de ces élevages était une attente de la société ; évidemment l'aménagement du parcours, arboré ou non, entouré de haies ou non, avec des oiseaux qui sont bien répartis sur l'ensemble de la surface en est un point fort.

Mais l'interaction la plus forte entre le parcours extérieur de ces élevages et l'environnement porte essentiellement sur la réduction du **risque de pollution et d'érosion des sols**. L'impact des volailles sur le sol peut être important du fait des déjections qu'elles émettent en quantité importante. C'est là que l'occupation du parcours et la capacité des oiseaux à l'explorer et l'utiliser dans son ensemble sont importantes. Nous avons dit que les volailles exprimaient certes leur tempérament exploratoire grâce au parcours mais aussi qu'ils ne s'éloignaient pas forcément spontanément très loin du bâtiment. C'est là que l'aménagement du parcours extérieur intervient.

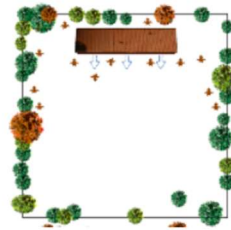
L'ITAVI et l'INRA (programmes AlterAvibio, 2009, et CASDAR Parcours Volailles, 2012-2014) ont montré que les poulets sortent plus en été qu'en hiver, plus sur un parcours arboré que sur une prairie surtout en été et en milieu de journée, en lien avec la présence d'ombre. L'ombre les incite à s'aventurer sur le parcours, le couvert les sécurise surtout contre la crainte d'attaques de prédateurs aériens. En parcours arboré les performances techniques sont d'ailleurs également supérieures.

Lubac et al. (2016) ont schématisé les différentes typologies de parcours comme indiqué sur la figure 9.

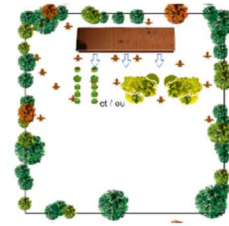
Type 0 : Parcours sur prairie



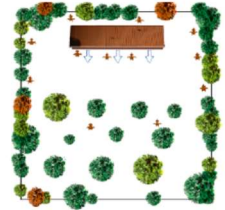
Type 1 : Parcours bocager



Type 2 : Parcours avec aménagements de confort



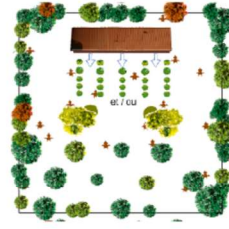
Type 3 : Parcours avec aménagements agroforestiers



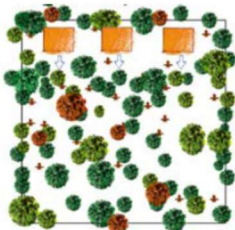
Type 4 : Parcours diversifié



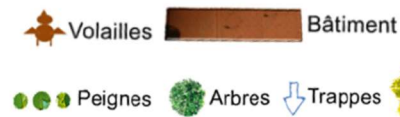
Type 5 : Parcours complet



Type 6 : Parcours forestier



LEGENDE



Type 0 : Parcours sur prairie

Ce type correspond à des parcours qui n'ont pas été spécifiquement aménagés (simple prairie ou parcours avec culture annuelle), ou bien dont les aménagements sont encore trop récents pour être efficaces (jeunes plantations). Les parcours concernés sont pour moitié de création très récente, et pour l'autre moitié, créés depuis plus de dix ans (donc sans volonté d'aménager).

Type 1 : Parcours bocager

Le type 1 dispose de haies périphériques entourant de façon plus ou moins continue le parcours. Les arbres et/ou buissons peuvent être de différentes hauteurs.

Type 2 : Parcours avec aménagements de confort

Le type 2 présente les mêmes caractéristiques que le type 1 avec de surcroît des aménagements à proximité du bâtiment (sur les 10 à 15 m devant les trappes) ayant pour objectif de favoriser la sortie des volailles, et leur bien-être ainsi que de leur apporter des repères visuels. Ceux-ci peuvent prendre la forme de peignes (alignement d'arbres buissonnants) ou de bosquets composés d'arbres de taille variée. Parfois, les haies périphériques sont peu présentes.

Figure 9 : Différentes typologies de parcours extérieurs de volailles (d'après Lubac et al., 2016)

Les types 0, 1 et 2 sont particulièrement sensibles car ils ne prédisposent pas les volailles à s'éloigner du bâtiment. Les oiseaux ne trouvent pas de repères qui leur serviraient de guides, ni de zone d'ombre

ou de protection. Résultat : la tendance est de n'explorer que les 10 à 15 mètres au-delà des trappes de sortie et par conséquent les déjections s'accumulent sur cette zone.

La pollution en azote et en phosphore peut être importante. L'azote a tendance à être lessivé en profondeur tandis que le phosphore est plus emporté dans le ruissellement de surface. Le piétinement des oiseaux (4400 pour un élevage Label Rouge en général) sur une zone de terrain limitée, favorise d'autre part l'érosion du sol.

D'après Ponchant et al. (2010) un poulet label rejette 21 g d'azote et 21 g de P2O5 par kg de poids vif, ce qui donne pour un bâtiment de 400 m² pour une année 660 kg d'azote et 660 kg de phosphore. La quantité d'azote émise sur le parcours est sur différentes zones du parcours a aussi été évaluée (Tableau 7).

Tableau 7 : Quantité d'azote émis sur les différentes zones des parcours de poulets Label (d'après Ponchant et al., 2010)

| Gr d'élément/tête | Zone frontale (<10m) (en kg/lot) | Zone centrale (>10m) (en kg/lot) | Total (gr N/kg vif) | Total (kg/ha*/an) |
|-------------------|----------------------------------|----------------------------------|---------------------|-------------------|
| Azote | 33,8 | 19 | 5,5 | 143 |

Source : CORPEN (2006); Franck et al (2001).

* En prenant une surface moyenne de parcours de 1,2 ha/bâtiment.

Les auteurs notent que la quantité de 143 kg/ha/an émise sur le parcours est bien inférieure aux normes de la directive nitrates (170 kg/ha/an). Cependant il est clair que la zone frontale située à moins de 10 mètres des trappes de sortie du bâtiment est celle qui en reçoit le plus (même si au final la quantité émise sur le parcours est inférieure à celle reçue par la litière dans le bâtiment). Il y a donc bien intérêt à stimuler l'exploration des poulets au large des bâtiments.

Pour les palmipèdes gras le problème déjà évoqué est celui de la dégradation des parcours enherbés du fait du piétinement des canards et de leur consommation ; cela joue également sur le devenir des déjections car un parcours dégradé ne permet pas d'absorber correctement le lisier. Des solutions ont été envisagées en alternative au parcours enherbé soit via la gestion rigoureuse des rotations, soit l'utilisation de parcours en chaume, soit aussi par des plantations d'arbres qui attirent les animaux qui s'y mettent à l'abri.

En ce qui concerne l'énergie qui approvisionne les bâtiments de volailles sous signes de qualité elle est généralement d'origine fossile sous forme de gaz, donc une source **d'énergie non renouvelable**. Les éleveurs sont aujourd'hui encouragés à diversifier leurs sources d'énergie et en particulier vers des énergies renouvelables.

Ponchant et al. (2010) ont donné une estimation des consommations d'énergie par un élevage de poulets Label :



- propane = 5.5 kg/m²
- fuel = 0.373 L/m²/an
- électricité = 0.093 kWh/kg vif

Pour le gaz, l'ITAVI a estimé le coût à 1.246 €/m²/lot (ITAVI, 2016) en 2015 soit 498.4 €/lot.

Un reportage paru dans le numéro Réussir Volailles de novembre 2019 (n°251, pages 26 et 27) a pour titre « le photovoltaïque assure un revenu stable et abrite les canards ». L'éleveur a construit un bâtiment de 670 m² pouvant abriter 7000 canards dès l'âge de trois semaines en cas de crise d'influenza et de nécessité de les placer en claustration, ou en dehors de telles périodes d'abriter du matériel. Il a un contrat ENEDIS sur 20 ans et a calculé un retour sur investissement en 14 ans.



3. Durabilité des productions de volailles : Les réponses apportées par les Abris à volaille photovoltaïques

3.1. Les Abris à volaille photovoltaïques

Les Abris à volaille photovoltaïques sont des dispositifs sous forme d'abris ouverts dont le toit est recouvert de panneaux photovoltaïques. Ils peuvent être implantés sur des parcours d'élevage ou au-dessus de dispositifs de productions animales ou végétales comme des bassins d'aquaculture ou des cultures maraîchères.

La figure 10 présente un exemple d'Abris à volaille photovoltaïque qui peut être implanté dans un parcours extérieur d'un élevage de volailles.

Figure 10 : Abris à volaille photovoltaïque pour parcours de volailles plein air (doc Novafrance Energy)



La figure 11 présente une photo d'un dispositif mis en place (d'après la France Agricole) www.lafranceagricole.fr/elevage/des-parcours-ombrages-amoinde-cout-1,0,3835344329.html et la figure 12 présente une abri photovoltaïque installée au-dessus d'un bassin aquacole à La Réunion.

Figure 11 : Exemple d'Abri à volaille photovoltaïque implanté dans un parcours extérieur d'un élevage de volailles



www.lafranceagricole.fr/elevage/des-parcours-ombrages-amoinde-cout-1,0,3835344329.html

Figure 12 : Exemple d'abri photovoltaïque installée au-dessus de bassins aquacoles à La Réunion



3.2. Réponses apportées par la mise en place d’Abris à volaille photovoltaïques pour la durabilité des élevages de volailles plein air

Pour rappel nous avons identifié les interactions suivantes entre parcours extérieurs pour volailles et durabilité des élevages avicoles (Figure 1).

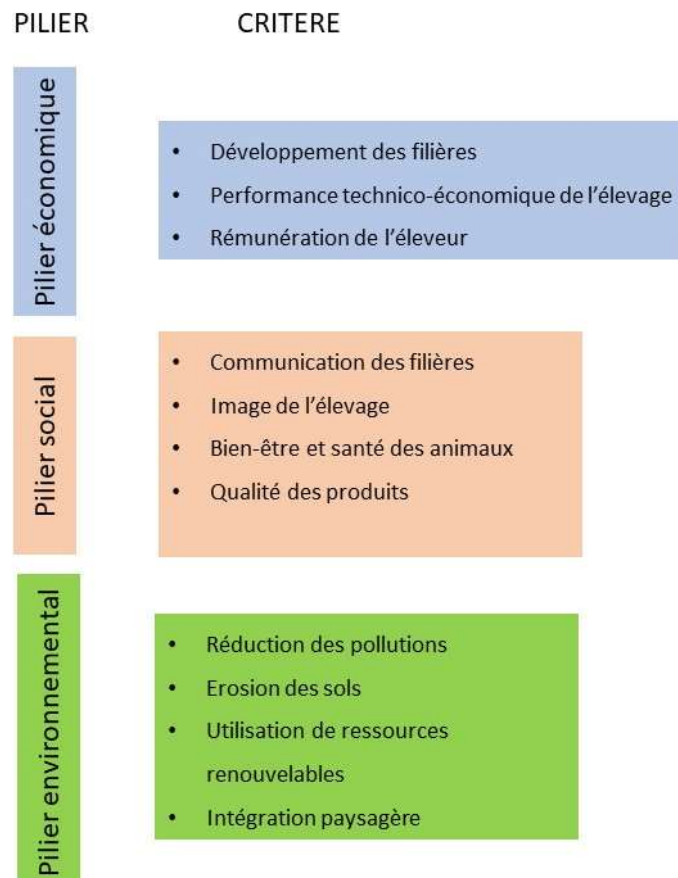


Figure 1 : Critères liés au parcours à prendre en compte dans la durabilité

La mise en place d’Abris à volaille photovoltaïques permet de répondre à la plupart des critères soit qu’ils ne soient pas satisfaits soit qu’ils le soient insuffisamment par la structure en place. Nous avons schématisé les réponses apportées dans les figures 13 à 15.

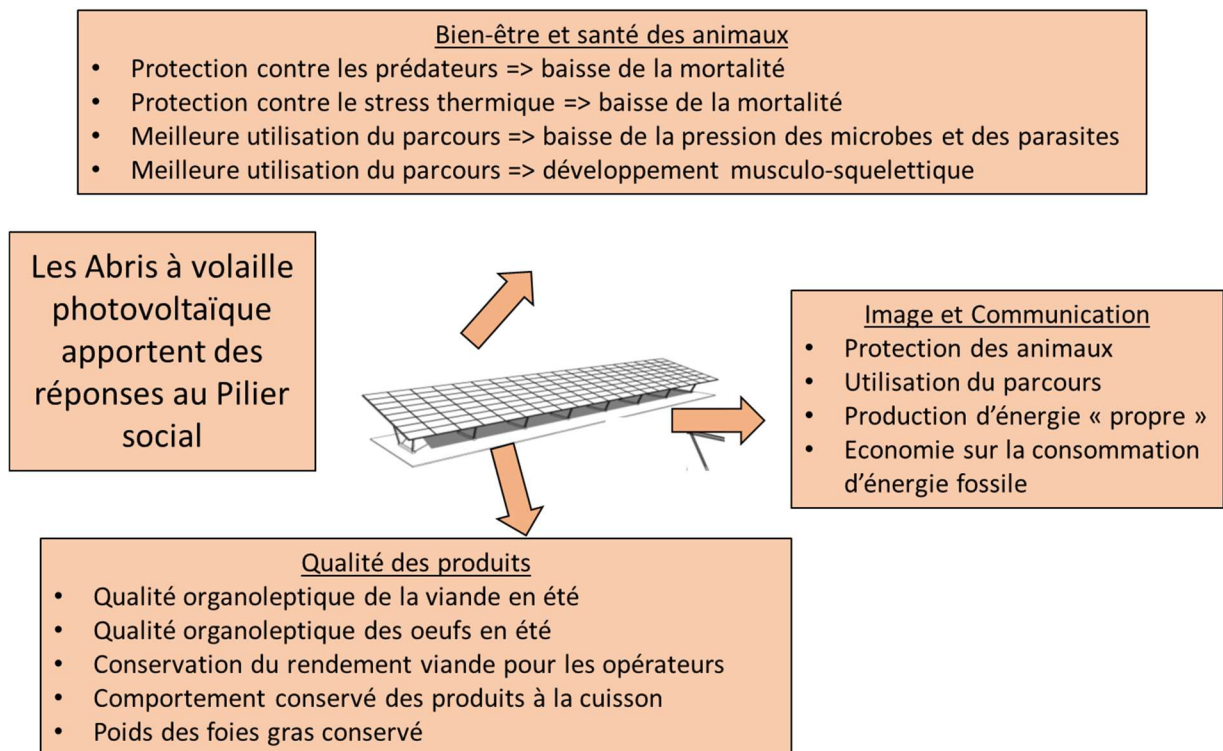


Figure 13 : Réponses apportées par la mise en place d'Abris à volaille photovoltaïques aux critères du pilier social de la durabilité des élevages avicoles avec parcours extérieur

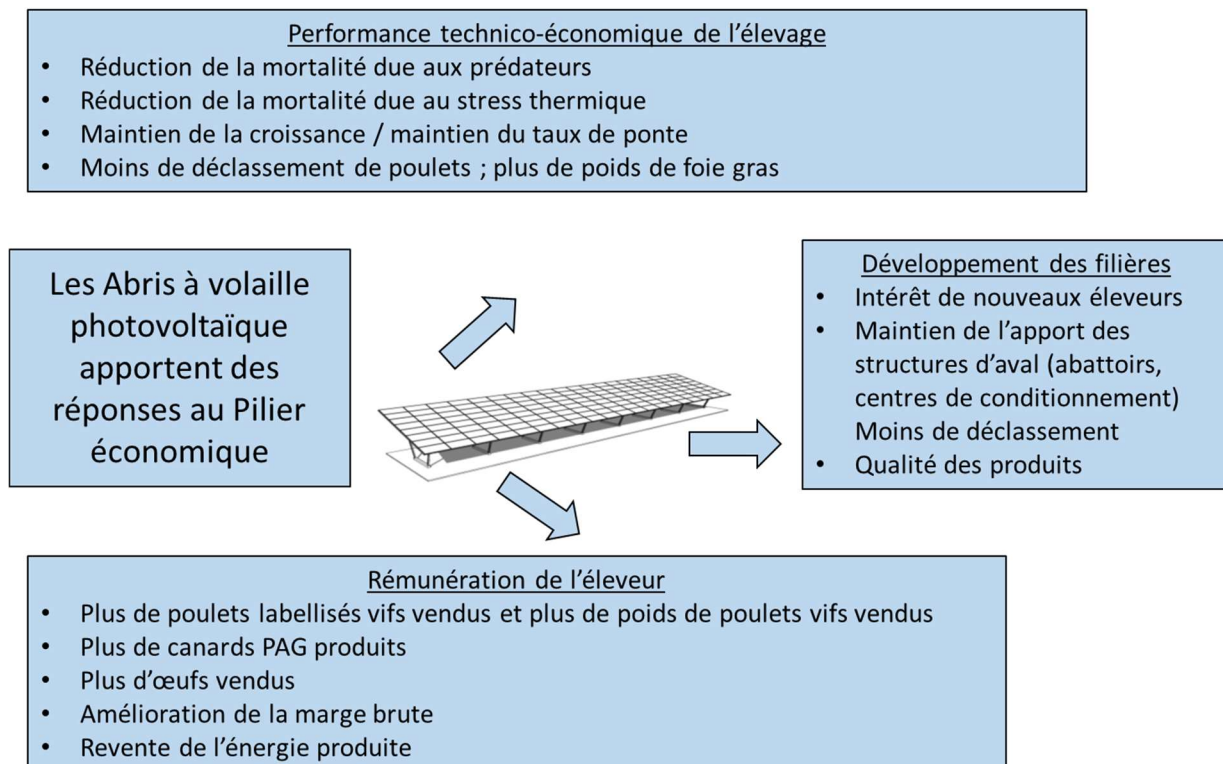
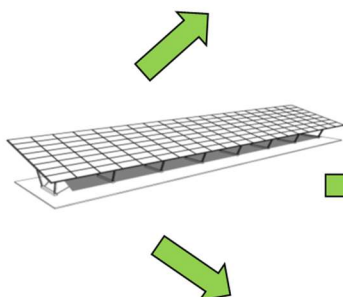


Figure 14 : Réponses apportées par la mise en place d'Abris à volaille photovoltaïques aux critères du pilier économique de la durabilité des élevages avicoles avec parcours extérieur

Réduction des pollutions

- Les abris à volaille servent de repère et de guide pour les volailles
- => Meilleure utilisation du parcours
- => Zone des 10 mètres à partir des trappes de sortie reçoit moins de déjections
- => Moindre concentration en azote et phosphore de cette zone

Les Abris à volaille photovoltaïques apportent des réponses au Pilier environnemental



Réduction de l'érosion des sols

- => Meilleure utilisation du parcours
- => Zone des 10 mètres à partir des trappes de sortie moins piétinée

Production et utilisation de ressources renouvelables d'énergie

- Production d'énergie d'origine photovoltaïque
- Utilisation sur place ou revente de cette énergie

Figure 15 : Réponses apportées par la mise en place d'Abris à volaille photovoltaïques aux critères du pilier environnemental de la durabilité des élevages avicoles avec parcours extérieur

La mise en place d'Abris à volaille photovoltaïques sur les parcours extérieurs des élevages de volailles plein air répond donc concrètement aux critères de durabilité identifiés. Dans la dernière partie nous convertirons ces effets en données économiques.

Toutefois une réflexion doit être menée en ce qui concerne les élevages de palmipèdes gras ; pour ceux-ci la dégradation rapide des parcours enherbés exige des rotations rapides des parcours, ce qui peut être incompatible avec l'installation de structures fixes sur le parcours, même si elles peuvent être une solution comparable à la préconisation d'avoir des parcours agroforestiers permettant d'attirer les canards et de leur assurer de l'ombre.

3.3. Intérêts économiques liés à la mise en place d'Abris à volaille photovoltaïques sur les parcours des élevages de volailles plein air

3.3.1. Volailles de chair

Pour la réalisation de ces calculs en volailles de chair, nous avons pris en référence les données technico-économiques de l'ITAVI relatives aux productions de poulets sous signes de qualité en 2015, année pour laquelle toutes ces données ont été publiées (Tableau 8). Pour cette année 2015 l'ITAVI (2016) donnait un coût de production pour le poulet Label Rouge de 1.547 €/kg vif soit 14968 € pour

une bande ; ce chiffre est à rapprocher des économies que peuvent apporter la mise en place des Abris à volaille photovoltaïques.

Tableau 8 : Performances moyennes des élevages de poulets Label en 2015 (d'après ITAVI et Synalaf, 2016 ; ITAVI, 2016)

| critère | moyenne 2015 (ITAVI) |
|--|----------------------|
| âge à l'enlèvement (j) | 85.9 |
| poids vif (kg) | 2.274 |
| Gain Moyen Quotidien (g) | 26.47 |
| Indice de Consommation | 3.043 |
| taux mortalité (%) | 3.28 |
| taux déclassés % | 5.4 |
| prix aliment ITAVI (€/tonne) | 287.2 |
| prix poussin vacciné (€/100) | 36.32 |
| prix reprise (€/kg vif) | 1.595 |
| Marge Poussin Aliment (€/m2/lot) | 13.7 |
| Marge Poussin Aliment pour un 400 m2 (€/lot) | 5480 |

Le tableau 9 présente les effets retenus du stress thermique en été sur les performances moyenne des élevages de poulets Label (Sciences et techniques avicoles, 2004)

Tableau 9 : Effets retenus du stress thermique en été sur les performances moyennes des élevages de poulets Label en 2015 (Sciences et techniques avicoles, 2004)

| critère | effets retenus du stress thermique (%) |
|----------------------------------|--|
| poids vif de poulets perdus (kg) | -4 |
| Gain Moyen Quotidien (g) | -4 |
| Indice de Consommation | -3 |
| taux mortalité (%) | +23 |
| taux déclassés % | +20 |

Le tableau 10 présente la conversion des effets retenus du stress thermique en été en pertes économiques pour le lot de poulets Label. Pour une bande d'été (où selon le plan de mise en place de l'organisation de production ces effets peuvent porter partiellement sur deux bandes) le manque à

gagner approche donc les 800 € que la mise en place d’Abris à volaille photovoltaïques sur le parcours extérieur peut éviter.

Tableau 10 : Pertes (en €) qui peuvent être compensées par la mise en place d’Abris à volaille photovoltaïques sur le parcours extérieur pour un lot de poulets Label élevé en été

| critère | conséquences du stress thermique (€) |
|--|--------------------------------------|
| nombre de poulets perdus suite au stress | 33.2 |
| poids vif de poulets perdus (kg) | 75.5 |
| perte de rémunération en vif (€) | 120.4 |
| perte rémunération poulets déclassés supplémentaires (€) | 23 |
| perte de kg de poulets par perte de croissance (kg) | 383.8 |
| perte de rémunération en vif due à la baisse de croissance (€) | 612.2 |
| quantité aliment perdue (kg) | 153.2 |
| perte due à l'aliment consommé non valorisé (€) | 44.0 |
| perte totale /lot (€) | 799.6 |

Dans le tableau 11 nous avons également essayé de calculer les conséquences de la réduction de la mortalité liée aux prédateurs aériens. L’INRA a observé que la quasi-totalité de la mortalité était due à ces prédateurs ; nous avons pris en compte dans nos calculs une marge de sécurité et considéré que cela concernait 65% de la mortalité. Pour trois bandes la marge brute récupérée est d’un peu plus de 1330 euros par bâtiment.

Tableau 11 : Pertes (en €) qui peuvent être compensées par la mise en place d’Abris à volaille photovoltaïques sur le parcours extérieur pour des poulets Label du fait des prédateurs aériens

| critère | autres effets des ombrières |
|--|-----------------------------|
| nombre de poulets non tués par les prédateurs | 93.8 |
| poids vif de poulets économisés (kg) | 213.3 |
| gain supplémentaire de rémunération en vif (€) | 340.2 |
| coût supplémentaire en aliment | 93.2 |
| poids vif de poulets déclassés économisés (kg) | 66.0 |
| gain supplémentaire de rémunération en vif (€) | 105.3 |
| gain supplémentaire de rémunération / lot (€) | 445.5 |
| gain supplémentaire de rémunération / an (€) | 1336.5 |

3.3.2. Poules pondeuses

Pour les poules pondeuses nous avons pris en référence les performances techniques de l’année 2015 (ITAVI, 2016) pour les systèmes alternatifs (Tableau 12).

Nous avons repris les écarts de performances liées au stress thermique du Tableau 6. A partir de ces données nous avons calculé l’impact économique sur les performances de poules pondeuses en élevage alternatif et plus précisément en élevage Label Rouge. Nous avons considéré que les souches de pondeuses utilisées pour ce type d’élevage sont un peu plus résistantes que dans les conditions d’élevage standard ; un coefficient de 0.60 a donc minoré les effets trouvés dans l’étude de l’INRA (Tableau 13).

Tableau 12 : Performances des poules pondeuses en systèmes alternatifs en 2015 (ITAVI, 2016)

Principaux résultats techniques 2015. Systèmes alternatifs.

| | Label Rouge | | Biologique | | Plein-air | | Sol | |
|--|-------------|-------|---------------|-------|-------------|--------|--------------|-------|
| | 2015 | 15/14 | 2015 | 15/14 | 2015 | 15/14 | 2015 | 15/14 |
| Densité (Nbre d'animaux / m ² accessible) | 9,00 | 0,0% | 6,00 | 0,0% | 9,00 | 0,0% | 9,0 | - |
| écarts | - | | - | | - | | - | |
| Age d'entrée des poules (j) | 121,57 | -0,9% | 122,95 | 0,3% | 120,55 | -1,3% | 121,9 | 0,2% |
| écarts | 120 à 126 | | 119 à 126 | | 119 à 124 | | 119 à 126 | |
| Durée de ponte à partir du transfert (j) | 366,83 | 1,6% | 361,17 | -0,3% | 373,95 | 2,9% | 391,3 | 2,8% |
| écarts | 346 à 376 | | 347 à 381 | | 360 à 386 | | 381 à 404 | |
| Durée du vide sanitaire (j) | 24,57 | -6,0% | 29,08 | -4,8% | 27,12 | -10,0% | 37,8 | 12,5% |
| écarts | 21 à 37 | | 21 à 35 | | 21 à 35 | | 21 à 43 | |
| Age des poules à la réforme (j) | 488,47 | 1,0% | 484,30 | -0,1% | 494,98 | 1,9% | 513,2 | 2,1% |
| écarts | 472 à 499 | | 472 à 504 | | 483 à 505 | | 500 à 530 | |
| Poids des poules de réforme (kg) | 1,91 | -1,2% | 1,85 | 0,8% | 1,86 | 2,1% | 1,73 | -2,5% |
| écarts | 1,77 à 2 | | 1,78 à 2 | | 1,75 à 2 | | 1,54 à 1,8 | |
| Mortalité en ponte (%) | 11,45 | 44,8% | 9,22 | 19,9% | 11,20 | 14,4% | 8,91 | 37,7% |
| écarts | 6 à 14,2 | | 6,41 à 9,7 | | 6 à 19,3 | | 4,38 à 12 | |
| IC (kg aliment/kg d'œuf) | 2,46 | -3,9% | 2,48 | -1,6% | 2,42 | -0,3% | 2,34 | 0,1% |
| écarts | 2,36 à 2,62 | | 2,28 à 2,57 | | 2,34 à 2,47 | | 2,18 à 2,5 | |
| Nbre d'œufs pondus par poule départ | 291,8 | 0,6% | 292,50 | -0,2% | 297,67 | 0,5% | 329,4 | 6,7% |
| écarts | 274 à 306 | | 277 à 314 | | 283 à 309 | | 299,1 à 404 | |
| nombre d'œufs pondus par poule à 70 semaines | 292,7 | - | 294,1 | - | 293,68 | - | 314,4 | - |
| écarts | 283 à 301 | | 287 à 308 | | 287 à 303 | | 291 à 385 | |
| Poids total d'œufs par poule départ (kg) | 17,92 | 1,6% | 18,14 | 1,1% | 18,55 | 2,9% | 20,54 | 5,6% |
| écarts | 17 à 19,22 | | 17,28 à 19,41 | | 17,4 à 19,2 | | 17,74 à 25,1 | |
| Poids moyen de l'œuf (g) | 61,3 | - | 62,0 | - | 62,05 | - | 62,35 | - |
| écarts | 59,3 à 63,5 | | 61,4 à 63,0 | | 61,5 à 62,7 | | 59,3 à 62,8 | |
| Pourcentage d'œufs déclassés (%) | 3,93 | -3,2% | 6,10 | 46,4% | 6,67 | 29,1% | - | - |
| écarts | 2 à 7,57 | | 1,45 à 10,8 | | 1,7 à 12,7 | | - | |

- taux de réponse insuffisant

Tableau 6 : Effets d'un stress thermique sur les performances de poules pondeuses (d'après Mignon-Grasteau et al., 2015)

| performance des poules pondeuses | d'après Mignon-Grasteau et al., 2015 | | |
|----------------------------------|--------------------------------------|----------------------------|-----------|
| | thermoneutralité (15-20°C) | stress thermique (30-35°C) | écart (%) |
| consommation aliment (g/j) | 112.82 | 87.27 | -22.6 |
| taux de ponte (%) | 86.91 | 77.06 | -11.3 |
| poids œuf (g) | 58.09 | 53.93 | -7.2 |
| masse d'œufs (g) | 48.48 | 44.1 | -9.0 |
| solidité coquille (g) | 3.513 | 3.009 | -14.3 |
| épaisseur coquille (mm) | 0.3631 | 0.3439 | -5.3 |
| mortalité (% / semaine) | 0.2610 | 0.2900 | 11.1 |
| Indice consommation (g/g) | 2.313 | 2.224 | -3.8 |

Tableau 13 : Effets d'un stress thermique pris en compte pour leur impact sur les performances de poules pondeuses Label Rouge

| performance des poules pondeuses | références (d'après ITAVI, 2016) | écart pris en compte (%) | effets du stress thermique |
|----------------------------------|----------------------------------|--------------------------|----------------------------|
| nombre d'œufs / poule départ | 291.8 | -6.8 | -19.8 |
| poids œuf (g) | 61.3 | -4.3 | -2.6 |
| masse d'œufs / poule départ (kg) | 17.92 | -5.4 | -1.0 |
| mortalité (% / semaine) | 0.22 | 6.9 | 0.015 |
| Indice consommation (g/g) | 2.46 | -2.3 | -0.057 |

En prenant en référence la marge brute par poule des éleveurs de poules pondeuses Label Rouge soit 7.46 € / poule, un effet de -5.4% sur la masse d'œuf par poule et une mortalité supplémentaire de 0.015% par semaine (pour 52 semaines de production), nous pouvons estimer une perte de 0.46 € / poule départ. Pour un bâtiment de 6000 poules cela représente 2760 euros.

3.3.3. Palmipèdes gras

En ce qui concerne les palmipèdes gras la mise en place d'Abris à volaille photovoltaïques pourrait également participer à la réduction de la mortalité lors de canicule voire durant tous les étés particulièrement chauds dans le sud-ouest de la France, et à la réduction de la mortalité par prédateurs (par exemple les goélands, figure 16).

Nuisances - Les canards victimes d'attaques de goélands

Des goélands qui posent des problèmes de prédation.

[Abonnez-vous](#)



[Réagir](#)



[Imprimer](#)



[Envoyer](#)



Après avoir survolé les canards pour les apeurer, le goéland va isoler un individu pour le piquer et manger ses intestins, une vision quotidienne pour Catherine et Robert Masse. - © AA

mortalité sur l'ensemble des élevages ce qui peut représenter jusqu'à 20 000 euros de pertes pour un éleveur. »

Risque de contamination des élevages

Le problème prend de l'ampleur et devient urgent à régler car les goélands sont porteurs de la pasteurellose (*Pasteurella multocida*) qui déclenche sur des canards mulards sains des mortalités très importantes, pouvant aller de 60 à 100 % sur une même bande. Trois foyers de pasteurellose identifiés en Vendée ont été confirmés par les vétérinaires comme étant directement liés aux attaques des goélands. « Les oiseaux posent également un vrai problème sanitaire car ils se déplacent d'élevages en élevages en transportant toutes sortes de pathogènes » complète Christophe Bichon.

Des éleveurs qui se sentent démunis

« Les canons sont interdits, les effaroucheurs sonores ne fonctionnent pas, les goélands reviennent dans le parc dès qu'on en sort sans réellement se soucier de notre présence. Aujourd'hui, nous n'avons aucun moyen pour lutter contre ce prédateur » s'indignent les éleveurs.

Aurélien Tenèze

Figure 16: Attaque de canards sur parcours par les goélands (Tech Elevage, REUSSIR, L'Anjou Agricole, 03 octobre 2013)

Pour estimer l'impact économique des effets du stress thermique et de l'attaque des prédateurs aériens nous avons retenu les performances moyennes présentées au Tableau 14.

En ce qui concerne les effets du stress thermique et des prédateurs ils sont présentés au Tableau 15 (un taux de mortalité supérieure de 1.5% sur deux bandes -en raison des conditions climatiques des régions d'élevage les périodes dites chaudes débordent légèrement de la saison été-, dont seulement la moitié soit 0.75% de mortalité totale a été prise en compte pour être compensée par les abris ; 0.75% de mortalité également due aux prédateurs aériens mais sur 6 bandes).

Nous n'avons pas de données assez précises pour les oies PAG.

Tableau 14 : Performances moyennes des élevages de canards gras PAG retenues pour le calcul (d'après ITAVI, 2013 ; Bernardet et Gouraud, 2017 ; Cot'Hebdo Réussir Aviculture, octobre 2019)

| critère | PAG standards | PAG IGP SO |
|-------------------------------------|---------------|------------|
| nombre de PAG produits / an | 35900 | 23400 |
| nombre de bandes / an | 6.3 | 6.6 |
| nombre moyen de PAG abattus / bande | 5700 | 3550 |
| âge à l'enlèvement (j) | 81.3 | 84.0 |
| poids vif (kg) | +/- 4 kg | +/- 4 kg |
| Quantité d'aliment / tête (kg) | 15.1 | 16.5 |
| indice de consommation | 3.95 | 3.90 |
| taux mortalité (%) | 2.3 | 1.7 |
| coût aliment (€/PAG) | 4.48 | 4.06 |
| prix caneton (€) | 2.2 | 2.08 |
| prix reprise (€/tête) | 7.5 | 8.6 |

Tableau 15 : Effets retenus et impacts économiques du stress thermique et des prédateurs en production de palmipèdes gras

| critère | effets retenus du stress thermique (%) | effets retenus des prédateurs (%) |
|--|--|-----------------------------------|
| nombre de bandes concernées / an | 2 | 6 |
| % perte de canards produits | -0.75% | -0.75% |
| nombre de canards perdus | 85.5 | 159.75 |
| perte en € sur PAG non vendus | 641.25 | 1373.85 |
| perte sur coûts aliments (75 et 50% de la consommation totale respectivement pour le stress thermique et les prédateurs) € | 260.35 | 324.29 |
| perte de l'achat des canetons € | 177.84 | 332.28 |
| PERTES TOTALES ANNUELLES euros | 1079 | 2030 |

Au niveau de la filière de production de foie gras une réduction du poids de foie après gavage de 50 grammes (moyenne entre 20 et 80g) revient à une moins-value de 2€/canard gavé, à rapporter à plus de 10 millions de canards gavés pendant les périodes chaudes.

4. Conclusions

Les volailles élevées sur des élevages avec parcours extérieur sont une attente de la société et sont l'image même d'une agriculture durable. Toutefois pour respecter les différents piliers de la durabilité le parcours extérieur, élément clef des productions dites plein air, sous signes de qualité ou non, doit satisfaire à un certain nombre de critères.

Nous avons vu que l'aménagement d'Abris à volaille photovoltaïques permettait de satisfaire un grand nombre de ces critères aussi bien en production de volailles de chair que d'œufs, critères des piliers social, économique et environnemental de la durabilité. Si l'intérêt technico-économique est particulièrement intéressant en production de palmipèdes gras il faut raisonner de telles implantations en fonction du type de parcours et des rotations possibles.

D'autre part en réduisant les effets techniques et donc économiques sur les performances des volailles les Abris à volaille photovoltaïques permettent de limiter considérablement les pertes de revenus.

Enfin la production d'énergie renouvelable assure un revenu supplémentaire aux éleveurs.



Références

- Agricultures et territoires, 2018. Observatoire technico-économique poules pondeuses avec parcours, chambres d'Agriculture de Bretagne.
- AlterAvibio, 2009. Programme de recherche INRA – ITAVI.
https://www6.inra.fr/comite_agriculture_biologique/content/download/3423/35840/version/1/file/PSDR3_Fiche-Alteravibio.pdf
- CASDAR Parcours Volailles, 2012-2014. Programme de recherche INRA – ITAVI.
<https://recherche.agrooof.net/fichesR&D/parcoursVolailles.html>
- CNPO site internet <https://oeuf-info.fr/infos-filiere/les-chiffres-cles/>
- Fortun-Lamothe L., 2012. 12èmes journées productions porcines et avicoles, Belgique, 32-39.
- Fouad A.M. et al., 2016. Int. J. Poultry Sci., 15 (3), 81-95.
- ITAVI et Synalaf, 2016. Performances techniques et résultats économiques des productions animales avicoles biologiques et sous label rouge en 2015. 32 pp.
- ITAVI, 2016. Performances techniques et coûts de production en volailles de chair, poulettes et poules pondeuses, résultats 2015, août 2016 64 pp.
- Lara L.J. et Rostagno M.H., 2013. Animals, 3, 356-369.
- Lubac S. et al., 2016. Innovations Agronomiques, 49, 1-12.
- Mignon-Grasteau S. et al., 2015. Poultry Science, 94, 586-600.
- Nielsen B.L., 2012. Animal, 6 (9), 1460-1468.
- Ponchant P. et al., 2010. TeMA n°16, octobre/novembre/décembre 2010, 4-10.
- Sciences et techniques avicoles, 2004. Numéro spécial mai 2044. 68 pp.
- Souza L.F.A.d. et al., 2016. Livestock Science, 192, 39-43.
- Synalaf site internet <http://www.volaillelabelrouge.com/fr/chiffres-cles-volailles/>
- Tang S. et al., 2013. Can. J. Anim. Sci., 93, 453-460.
- Tsiouris V. et al., 2018. Avian pathology, 47 (6), 616-624.
- Xu Y. et al., 2018. Poultry Science, 97, 4073-4082.
- Yamakazi M. et al., 2004. Proceedings ESPN Turquie 2004, 3pp.



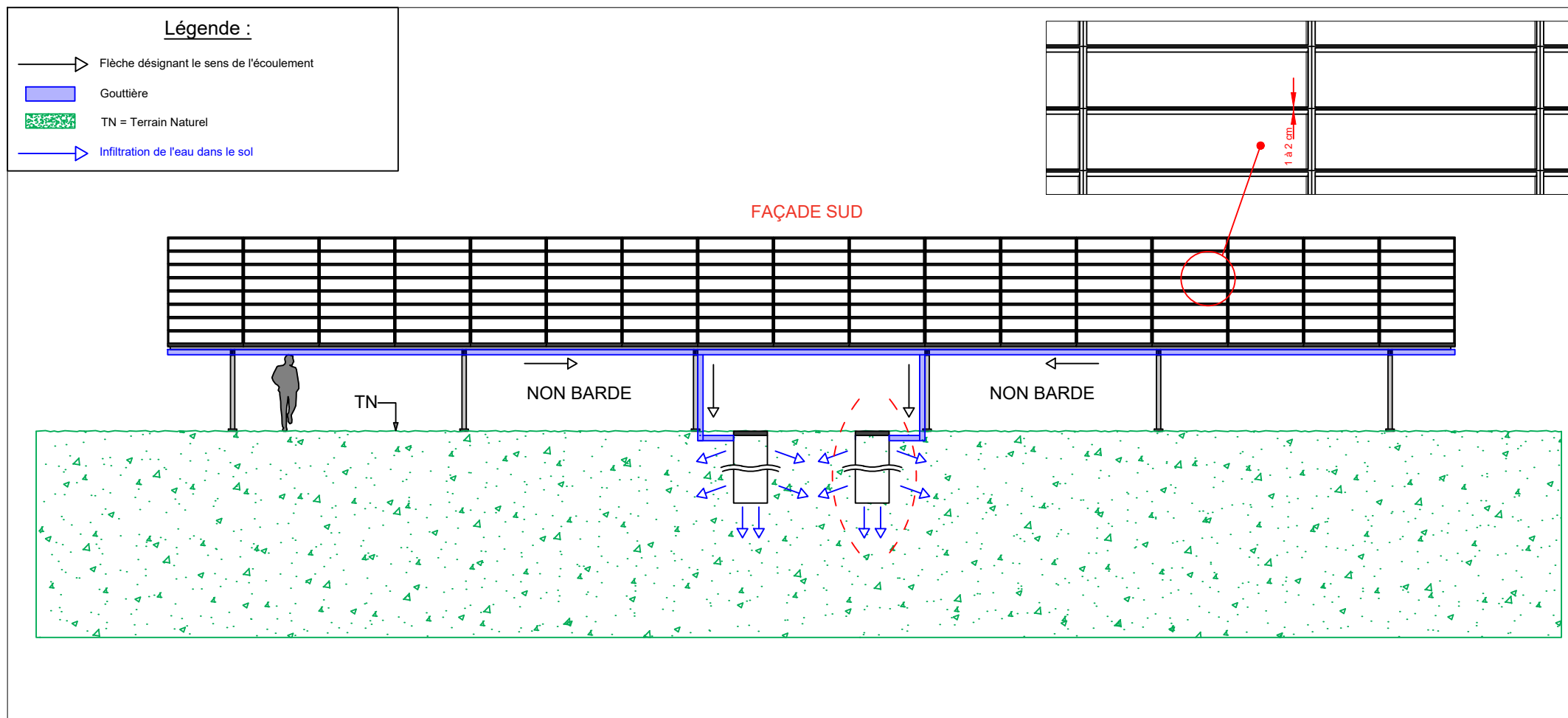
La gestion des eaux pluviales

Système de gestion des eaux pluviales :

Les eaux pluviales se répartiront uniformément sous l'abri.

Les jonctions entre les panneaux laissent un petit espace (1 à 2 cm) pour le passage de l'eau afin de permettre une évacuation diffuse des eaux de pluie et de permettre le maintien de la forme herbacée sous l'abri.

Pour le cas où, à cause de très fortes pluies, cet écoulement naturel de l'eau ne venait à ne pas être suffisant, nous prévoyons la mise en place d'une gouttière en bas de pente de chaque abri, avec une évacuation dans un puits "perdu".



Le puits perdu :

Le dimensionnement du puits perdu sera fixé selon les résultats d'étude de sol et hydrométriques réalisée en phase de pré-construction.

Les dimensions envisagées en pré-étude sont un diamètre de 90 cm et une profondeur de 2 à 5 m. En fonction des sols, un second puits similaire pourra potentiellement être envisagé en complément du premier.

Il nous est impossible de dimensionner précisément sans étude de sol sur la perméabilité du terrain.

Les espaces entre les modules limitent fortement l'imperméabilité causée par l'abri. L'étude de

dimensionnement du puits ne prendra donc qu'un pourcentage réduit de la zone couverte par l'abri.

